

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

# ONE en ACTIONS







## EDITO : 100 ANS ET MAINTENANT, LE MONDE D'APRÈS ...

Dès l'entame de l'année 2020, la Belgique est entrée dans une crise sanitaire provoquée par la pandémie mondiale de COVID-19. Cette pandémie, la plus grave depuis un siècle, a eu des répercussions profondes sur tous les pans de notre société. Et elle a d'abord fait de nombreuses victimes, dont une majorité chez nos aînés.

Cette crise a ensuite fait basculer profondément nos modes de vie, ceux des familles mais aussi ceux des professionnels actifs dans le champ de l'enfance. Les familles, dans cette période difficile pour la gestion au quotidien, ont été soumises à une pression énorme et ont dû s'adapter notamment face à leur nouvelle relation famille-école tout en travaillant à domicile le cas échéant. Mais ce confinement contraint a été encore plus difficile à supporter pour les plus vulnérables d'entre nous, dont les familles monoparentales, vivant dans des logements parfois peu adaptés au confinement et ayant pour certaines à subir de surcroît une perte de revenus.

Au niveau de l'ONE, des solutions d'accueil et de soins de la petite enfance (mais aussi en période prénatale) ont pu être maintenues, voire renforcées, durant ce confinement.

Du jour au lendemain, à dater du 13 mars 2020, bon nombre de structures que nous organisons (Consultations prénatales et pour enfants, Service d'Accueil spécialisé de la petite enfance, etc.) ou que nous accompagnons (Crèches, services sos enfants, lieux de rencontre enfants-parents, écoles de devoirs, accueils extrascolaires, etc.) ont dû adapter leur offre pour faire face à cette tragédie d'une ampleur inimaginable par le passé. L'objectif était de répondre aux besoins d'accueil et de suivi de santé, mais également de faire en sorte de maintenir ce lien fragile mais si précieux que les professionnels des métiers de l'enfance entretiennent avec les familles. Nous avons enfin géré proactivement, et au plus vite, de nouvelles situations en créant par exemple une structure d'accueil d'urgence pour les enfants en situation de danger.

Le personnel de première ligne de l'ONE, soutenu par l'ensemble de nos agents, a répondu présent, sachant que le changement de paradigme qui s'est imposé à nous a modifié fondamentalement, endéans un délai particulièrement bref, l'exercice de nos missions qui ne pouvaient être suspendues durant la crise.

Si à court terme, cette crise sanitaire a perturbé certaines de nos actions et des projets en cours, à moyen et long terme, elle nous oblige à renforcer notre détermination à continuer d'être au plus près des réalités des familles, à leur offrir un soutien approprié et à lutter contre les inégalités.

Au nom du Conseil d'administration, je tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du personnel de l'ONE pour leur engagement, leur disponibilité et le professionnalisme avec lequel ils ont assumé leurs fonctions durant cette pandémie, en étant guidés par une seule préoccupation : le bien-être des enfants et de leurs familles.

Cet éditorial, premier exercice du genre dans ma nouvelle fonction de Président du Conseil d'administration de l'ONE, aurait dû exclusivement se focaliser sur le bilan de l'année 2019 qui fut donc pour l'ONE, celle de son centenaire. Tout au long de cette année commémorative, nous avons multiplié les initiatives pour retracer et mettre en avant notre riche histoire au service des enfants et des familles. D'un livre mémoire en passant par un site Internet, un film documentaire et pour finir, une journée festive, l'Office a pu tout au long de son centième anniversaire, rappeler ses nombreux engagements passés, présenter ses missions actuelles mais aussi, se projeter vers l'avenir...

La réalisation du rapport d'activité de l'ONE constitue habituellement un regard dans le rétroviseur destiné également à se projeter dans l'avenir. J'espère donc que les actions retenues pour illustrer notre travail en 2019 dans le présent rapport vous permettront de suivre ou de découvrir nos grands chantiers en cours et à venir.

Enfin, les activités présentées dans ce rapport sont l'œuvre de notre personnel, de nos médecins et de nos volontaires. Je veux ici, au nom du Conseil d'administration, les remercier très chaleureusement.

*Thierry WIMMER*  
**Président**

## POUR VOTRE INFORMATION

**Les textes comprennent des liens interactifs qui renvoient vers le site internet de l'ONE.**

**Les images sont également interactives et vous permettront de consulter l'outil présenté dans son intégralité.**



De nouvelles «  
guidelines » pour les  
équipes **SOS Enfants**

**Soutien à la parentalité**  
analyse des besoins des  
familles adoptives

**Le projet ATL-AS** (Système  
d'application pour l'Accueil  
temps libre)

**Une question sur la vaccination ?**  
Un réflexe : [www.vaccination-Info.be](http://www.vaccination-Info.be)

Réforme de l'**accueil de la petite  
enfance** : arrêtés adoptés

Un '**Tick-Meeting**' pour les  
professionnel.le.s de terrain de l'ONE

**Grille d'observation du développement  
de l'enfant entre 18 mois et 6 ans** : un  
outil de prévention et de promotion de la  
santé en Consultation ONE

**Extension du Programme de  
vaccination** de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

Une **nouvelle offre de formation continue**  
pour les professionnel.le.s de la **PSE**  
(Promotion de la santé à l'école)

**Des 2 côtés du lien**

Lancement du programme « **Naître et Grandir** »

**Subsides aux accueillant.e.s d'enfants  
indépendant.e.s**, milieux d'accueil  
non-subventionnés par l'ONE

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

Lancement de « **Premier Pas** »

Le **Plan d'Amélioration de la  
Qualité** pour les opérateurs  
d'accueil extrascolaire de type 2

**Enfances et cultures**

Une nouvelle **dynamique** de concertation  
entre l'**ONE et les Pouvoirs Organisateurs**  
des **consultations** (prénatales et pour  
enfants)

Reconnaissance de nouveaux **Services  
d'Accompagnement Périnatal** (SAP)

**Milieux d'accueil bruxellois** de la  
petite enfance : autorisation exigée  
pour tous !

Un **guide de bonnes pratiques**  
pour les services (ou centres) en  
charge de la **Promotion de la Santé**  
à l'Ecole

En 2019, l'ONE a fêté ses 100 ans !

**Des données médico-sociales  
pour le Hainaut**

Agrément et subventionnement  
des **Services Spécifiques de  
Soutien à la Parentalité**

**Fin du projet expérimental de statut  
salarie des accueillant.e.s travaillant avec  
un service d'accueillant.e.s d'enfants**

# LEXIQUE DES ACRONYMES

**AES** : Accueil extrascolaire

**ASR** : Administration subrégionale

**ATL** : Accueil temps libre

**BDMS** : Banque de données médico-sociale

**CA** : Conseil d'administration

**CAEM** : Comité d'accompagnement de l'enfance maltraitée

**CAL** : Coordinateur accueil

**CAT** : Coordinateur accompagnement

**COCOM** : Commission communautaire commune

**CPMS** : Centres psycho-médico-sociaux

**CSS** : Conseil supérieur de la santé

**EDD** : Ecole de devoirs

**EPS** : Espace parents dans la séparation

**FH** : Fonds Houtman

**FWB** : Fédération Wallonie-Bruxelles

**HPV** : Infections causées par le Papillomavirus humain

**LREP** : Lieu de rencontre enfants-parents

**MA** : Milieu d'accueil

**ONE** : Office de la Naissance et de l'Enfance

**PAQ** : Plan d'amélioration de la qualité

**PEP's** : Partenaires Enfants-Parents (anciennement TMS : Travailleur médico sociaux)

**PO** : Pouvoir Organisateur

**PSE** : Promotion de la santé à l'école

**SAP** : Services d'accompagnement périnatal

**SPSE** : Services de promotion de la santé à l'école

**SSSP** : Services spécifiques de soutien à la parentalité

# TABLE DES MATIÈRES

▪ De nouvelles « guidelines » pour les équipes SOS Enfants .....	8
▪ Lancement de « Premier Pas » .....	10
▪ Le Plan d'Amélioration de la Qualité pour les opérateurs d'accueil extrascolaire de type 2 .....	12
▪ Soutien à la parentalité analyse des besoins des familles adoptives .....	14
▪ Le projet ATL-AS (Système d'application pour l'Accueil temps libre) .....	16
▪ Enfances et cultures .....	18
▪ Une question sur la vaccination ? Un réflexe : <a href="http://www.vaccination-Info.be">www.vaccination-Info.be</a> .....	20
▪ Une nouvelle dynamique de concertation entre l'ONE et les Pouvoirs Organisateurs des consultations (prénatales et pour enfants) .....	22
▪ Reconnaissance de nouveaux Services d'Accompagnement Périnatal (SAP) .....	24
▪ Réforme de l'accueil de la petite enfance : arrêtés adoptés .....	26
▪ Un 'Tick-Meeting' pour les professionnel.le.s de terrain de l'ONE .....	28
▪ Milieux d'accueil bruxellois de la petite enfance : autorisation exigée pour tous ! .....	30
▪ Grille d'observation du développement de l'enfant entre 18 mois et 6 ans : un outil de prévention et de promotion de la santé en Consultation ONE .....	32
▪ Extension du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles .....	34
▪ Un guide de bonnes pratiques pour les services (ou centres) en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole .....	36
▪ En 2019, l'ONE a fêté ses 100 ans ! .....	38
▪ Une nouvelle offre de formation continue pour les professionnel.le.s de la PSE (Promotion de la santé à l'école) .....	40
▪ Des données médico-sociales pour le Hainaut .....	42
▪ Des 2 côtés du lien .....	44
▪ Agrément et subventionnement des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité .....	46
▪ Lancement du programme « Naître et Grandir » .....	48
▪ Subsidés aux accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s, milieux d'accueil non-subventionnés par l'ONE .....	50
▪ Fin du projet expérimental de statut salarié des accueillant.e.s travaillant avec un service d'accueillant.e.s d'enfants: ce n'est que le début du statut .....	52
<b>▪ GESTION ET ORGANISATION DE L'INSTITUTION .....</b>	<b>54</b>



## DE NOUVELLES « GUIDELINES » POUR LES ÉQUIPES SOS ENFANTS

DÉBUT 2019, L'ONE A ORGANISÉ UNE JOURNÉE D'ÉTUDES POUR LES ÉQUIPES SOS ENFANTS AUTOUR DE LA PRÉSENTATION DE GUIDELINES (ÉDICTÉES PAR LE CAEM) VISANT À HARMONISER LES PRATIQUES DES EQUIPES SOS ENFANTS SUR BASE DE REPÈRES COMMUNS.

### LE CAEM

Le Comité d'accompagnement de l'enfance maltraitée (CAEM), institué au sein de l'ONE par le décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, est le référent scientifique pour toute question relative à l'aide à l'enfant victime de maltraitance pour l'Office mais également pour les équipes SOS Enfants.

Parmi ses missions, le CAEM émet toute proposition ou avis relatif au suivi des équipes SOS Enfants.

### LES ÉQUIPES SOS ENFANTS

Les équipes SOS Enfants sont spécialisées dans la prévention, le diagnostic et le traitement de situations de maltraitance infantile intra et extra familiale, qu'elle qu'en soit la forme (sexuelle, psychologique, physique, négligence, institutionnelle, enfants témoins de violences conjugales...).

Les équipes sont composées de manière pluridisciplinaire : psychologues, assistants sociaux, généralistes ou pédiatres, (pédo)psychiatres, coordinateurs, juristes, secrétaires...

Il existe 14 équipes qui couvrent le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. 3 des 14 équipes travaillent en milieu hospitalier.

Bien que chacune ait ses spécificités, les équipes SOS Enfants poursuivent les mêmes objectifs et répondent aux mêmes missions décrétales. Chaque équipe est organisée de manière pluridisciplinaire, favorise le travail en binôme et se réfère à l'intérêt supérieur de l'enfant pour toutes les décisions à prendre.



Présentées lors d'une journée de travail (le 22 janvier 2019), à laquelle les 14 équipes SOS Enfants ont été conviées, les lignes directrices des guidelines ont pu être enrichies et améliorées grâce à la richesse des échanges de cette journée.

4 ateliers thématiques ont été proposés aux participants. Inspirés des principes présents dans les guidelines, ces groupes de travail se déclinaient comme ceci :

- ▶ La question de l'urgence
- ▶ La proportion de travail diagnostic-thérapeutique
- ▶ La responsabilité et référent clinique / administratif
- ▶ Les rôles et fonctions au sein de l'équipe SOS Enfants

Animés par des membres du CAEM, les ateliers ont permis des échanges très riches et une confrontation entre les pratiques de chaque équipe.

Des conclusions de la journée ont été rapportées en CAEM, ce qui a permis en retour d'adapter à nouveau les guidelines. Ce travail est en perpétuel mouvement, au regard notamment de l'évolution du travail des équipes SOS Enfants à travers le temps. Il s'agira que les guidelines puissent toujours servir de document de référence, commun à l'ensemble des équipes. Pour ce faire, le CAEM devra rester connecté aux réalités de terrain.



## CRÉATION DES GUIDELINES

Il y a maintenant plusieurs années, dans le cadre de la mission de suivi du travail des équipes SOS Enfants, des représentants du CAEM formant un « trio » (représentants du monde académique, des équipes SOS Enfants et de l'administration) ont visité l'ensemble des équipes SOS Enfants. Il s'agissait de questionner et analyser le fonctionnement de chaque équipe sur base d'un questionnaire.

Des retours de ce travail sur le terrain, est apparue la nécessité pour les équipes SOS Enfants de bénéficier de balises communes pour accompagner les enfants et les familles. Ce travail a abouti à l'élaboration par le CAEM de « guidelines ».

## HARMONISATION ET REPÈRES COMMUNS

Les guidelines ont pour but d'harmoniser les pratiques et garantir un socle de principes et de repères communs entre les équipes. Elles condensent des indications données par le décret maltraitance, les protocoles et modalités issues de l'expérience et du savoir-faire des équipes. Il s'agit de fournir aux équipes des repères communs.

Les guidelines se déclinent en différents volets reprenant les différentes thématiques, principes et modalités pratiques. Ces dernières peuvent être enrichies par les bonnes pratiques relevées en concertation avec les équipes SOS Enfants.

Les principes fondateurs des équipes sont repris dans les généralités des guidelines à savoir :

- ▶ La pluridisciplinarité : priorité donnée à un abord psycho-médico-social pour prendre en charge les situations de maltraitance ;
- ▶ La référence à l'intérêt supérieur de l'enfant dans la gestion des décisions à prendre, qui implique de s'adapter aux situations au cas par cas.

Les guidelines couvrent notamment les rôles de chacune des professions au sein des équipes, la clinique des cas individuels (signalements et analyses des demandes, pôle diagnostic – évaluation, pôle thérapeutique, clôture) et les autres activités menées par le secteur SOS Enfants (réseau, formation, institutionnel, supervision).

Le CAEM s'engage à rendre ses futurs avis en référence aux guidelines.

# JANVIER



## LANCEMENT DE

# Premiers Pas

« PREMIERS PAS » A ÉTÉ LANCÉ LE 25 JANVIER 2019. DESTINÉE À AIDER LES –FUTURS- PARENTS À RECHERCHER UN MILIEU D'ACCUEIL, CETTE APPLICATION S'INSCRIT DANS LA DÉMARCHE « USER CENTRIC », QUI ANIME L'ONE .

Le projet « Premiers Pas » (ex- « LINK » et « GIMA-PUB » pour celles et ceux qui suivent ce projet depuis le début) a été lancé lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le 25 janvier 2019.

L'application « Premiers Pas » est opérationnelle depuis cette conférence de presse, qui a lancé la campagne de communication pour la faire connaître des futurs utilisateurs : communiqué de presse, messages sur les réseaux sociaux, Air de Familles (capsule vidéo destinée aux familles), communication sur le site Internet de l'ONE, vidéos de présentation de la plate-forme, flyers, poster, newsletter, ...

Il s'agit d'une application qui facilite la recherche d'un milieu d'accueil par les futurs et jeunes parents. Elle leur propose des milieux d'accueil autorisés par l'ONE, sur base de critères de recherche clairs et accessibles (résultant d'une enquête menée auprès de parents), tels la localisation, le nombre d'enfants par groupe et la taille de la structure.

Les parents peuvent choisir un milieu d'accueil sur base du mode de fixation de leur participation financière, de son projet pédagogique, ...

Afin de proposer aux parents des données de milieux d'accueil complètes, l'ONE a organisé une récolte de données actualisées et complétées auprès des milieux d'accueil et de leurs Pouvoirs Organisateurs.

Un incitant financier sous forme de subside a été octroyé à ceux qui ont participé en 2018 à cette récolte. Il s'agit d'un incitant « one shot » visant à initier cette collaboration entre ces acteurs et l'ONE, sous une nouvelle forme plus directe, plus simple et plus efficiente : par connexion à la base de données.

Cette collaboration repose aussi et surtout sur l'intérêt partagé d'offrir un service répondant aux –futurs- parents.

Elle s'inscrit dans le cadre plus large du projet de l'ONE de signalétique unique .

Parallèlement, les Pouvoirs Organisateurs ont bénéficié d'une prolongation pour se voir octroyer un subside conditionné à la mise à jour et à la complétude des informations sur le portail «pro.one.be».



« Pro.one.be » est un espace internet sécurisé entre les Pouvoirs Organisateurs (PO) et l'ONE. Il est accessible à tout PO de milieu d'accueil de la petite enfance autorisé par l'ONE. Il est le résultat d'un travail collaboratif réalisé avec ceux-ci et les parents.

Les PO y retrouvent un ensemble d'informations dont dispose l'ONE et notamment leurs données de contacts. Ces informations seront progressivement élargies. Ils peuvent les vérifier, les corriger et les compléter eux-mêmes.

## OBJECTIFS DE « **PREMIERS PAS** » ET DE « **PRO.ONE** »

L'objectif du portail parent « Premiers Pas » est de faciliter la rencontre entre les parents en recherche de places d'accueil et les milieux d'accueil.

Ceux de « pro.one » sont :

- ▶ **De simplifier les procédures administratives :**
  - accéder et mettre à jour les données des milieux d'accueil dont dispose l'ONE en un seul endroit (Pouvoir Organisateur, milieu(x)d'accueil et leur personnel) ;
  - permettre aux PO de gérer leurs procédures administratives via le portail (demandes d'autorisation, de subsides, ...) et d'accéder à leurs documents en ligne (autorisations, attestations fiscales, ...)
- ▶ **D'améliorer la qualité du service :** en améliorant la qualité des données (plus complètes et mieux tenues à jour) ; en informant plus rapidement les PO de tout changement, de tout évènement qui les concerne (nouvelle réglementation, séance d'information, enquête, ...) ; en encourageant l'interactivité entre eux et l'ONE et en développant une communauté des PO ;
- ▶ **De s'orienter vers la proposition de réforme de l'accueil de la petite enfance**

## UN PREMIER PAS

2019 a vu la concrétisation des applications « Premiers Pas » et « pro.one », qui s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle démarche centrée sur l'utilisateur de l'ONE.

Cette démarche associe les utilisateurs au développement d'outils permettant de mieux répondre à leurs besoins respectifs, tels qu'ils les éprouvent et les expriment.

Une démarche qui sera suivie dans le cadre d'autres projets. Un premier pas...





# LE PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ POUR LES OPÉRATEURS D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE TYPE 2

DÉVELOPPER UN PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ (PAQ) EST UNE DES CONDITIONS DE SUBVENTIONNEMENT DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE TYPE 2 (AES2). COMME SON NOM L'INDIQUE, LE PAQ EST UN OUTIL DESTINÉ À AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL. IL S'APPUIE SUR DES CONSTATS PROPRES À CHAQUE OPÉRATEUR POUR DÉFINIR UN OU PLUSIEURS OBJECTIF(S) GÉNÉRAL(AUX) À TRADUIRE EN ACTIONS CONCRÈTES SUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS. LES PREMIERS PAQ ONT ÉTÉ ÉLABORÉS PAR LES OPÉRATEURS DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2019 ET TRANSMIS À L'ONE POUR VALIDATION.

## L'ÉLABORATION DU PROJET

Les opérateurs d'accueil extrascolaire transférés du FESC au 1er janvier 2015 bénéficient de ce que l'on appelle les subventions extrascolaires de type 2. Au regard des moyens financiers attribués, la subvention AES2 est octroyée sous des conditions spécifiques, parmi lesquelles se retrouve l'obligation de développer un Plan d'Amélioration de la Qualité selon un modèle défini par l'ONE.

Le PAQ est un outil qui permet aux équipes de réfléchir à leurs pratiques d'accueil et de les faire évoluer en poursuivant des objectifs ciblés. Il constitue en outre un lien entre les réalités de terrain de l'opérateur et l'ONE dans le cadre de l'accompagnement de la qualité.

Les modalités de subventionnement de l'AES2 sont entrées en vigueur au 1er janvier 2018. A cette date, en raison des délais extrêmement courts entre la décision d'instaurer un PAQ et l'entrée en vigueur de l'arrêté, il était impossible pour l'ONE de proposer un modèle réfléchi et construit pour correspondre aux attentes des opérateurs. C'est la raison pour laquelle le lancement de la procédure a été postposé d'une année. Un groupe de travail a été constitué réunissant des représentants de la direction Accueil Temps Libre (ATL), de la Coordination Accueil et de la direction psychopédagogique.

Les réflexions de ce groupe de travail se sont concrétisées dans une brochure à l'intention des opérateurs. Cette brochure, intitulée « Booster la qualité dans sa structure d'accueil extrascolaire » est également destinée à servir de support pour tous les acteurs de l'ONE impliqués dans le processus. Elle est téléchargeable sur le site de l'ONE.



Les opérateurs AES2 ont eu l'occasion de participer à l'une des quatre matinées de présentation qui se sont déroulées entre le 29 janvier et le 28 février 2019. Étaient également conviés à ces séances, outre les agents concernés de la direction ATL, les Coordinateurs accueil (CAL), les Conseillers pédagogiques ainsi que les Coordinateurs ATL (CATL) des communes sur lesquelles se situent des lieux d'accueil AES2.



## LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

L'opérateur construit son PAQ en imaginant ce que sera son accueil cinq ans plus tard. Se basant sur ce qui existe aujourd'hui, il programme les étapes pour concrétiser cette vision de l'accueil de demain. Pour apporter de la cohérence dans les projets, la temporalité du PAQ s'ajuste au cycle du programme CLE (coordination locale pour l'enfance) de la commune et par conséquent de l'agrément de l'opérateur.

Le processus débute par une période préparatoire d'une année. Ce temps permet une réflexion en profondeur de l'ensemble de l'équipe, l'évaluation de ses pratiques, la construction des différentes étapes à mettre en œuvre ainsi que l'adaptation éventuelle du projet pédagogique.

### Le PAQ comprend trois phases distinctes :

- ▶ Une autoévaluation des actions menées et de la mise en œuvre du projet d'accueil, complétée par une analyse des besoins au sein de la structure d'accueil ;
- ▶ L'élaboration du PAQ sur base d'une méthodologie de projet comprenant :
  - un ou plusieurs objectif(s) général(aux) (orientation, but à atteindre)
  - des objectifs spécifiques (réalistes, précis, mesurables),
  - la traduction concrète des objectifs en actions à mener (qui détaillent les moyens mis en œuvre et les ressources à mobiliser) ;
- ▶ La mise en œuvre du PAQ sur une période de cinq ans.

Le PAQ signé par le Pouvoir Organisateur constitue un engagement de celui-ci à mettre tout en œuvre pour atteindre les finalités choisies. Il est également porté à la connaissance des parents et peut faire l'objet d'une présentation en Commission Communale de l'Accueil.

Pour les accueillants autant que pour les responsables de projets, le PAQ se réalise au quotidien. C'est un guide à garder à l'esprit dans l'organisation des activités, un but commun auquel l'équipe adhère dans son ensemble pour le rendre le plus vivant possible.

## CONCLUSION

Imaginé au départ comme une simple condition destinée à justifier l'octroi de subventions, le PAQ tel qu'il a été conçu au fil des réflexions et des retours du terrain est aujourd'hui un véritable outil de développement de l'accueil. Il donne l'occasion aux équipes de questionner leurs pratiques, de prendre du recul afin de mieux se projeter dans l'avenir de leur accueil et le rendre ainsi plus qualitatif.

## LES ACTEURS ET LEUR RÔLE

Les opérateurs sont les premiers concernés. La qualité de leur accueil sur le terrain est à la fois l'origine et la finalité du dispositif. Ils portent la responsabilité de leur(s) PAQ en initiant le processus, en élaborant le PAQ et en le mettant en œuvre.

Les CAL et/ou les conseillères Ecoles de devoirs (lorsque l'opérateur dispose également d'une reconnaissance en tant qu'EDD) accompagnent les opérateurs dans l'élaboration du PAQ. Ils participent à au moins une réunion d'échanges avec l'opérateur au début de la démarche. Ils rendent un avis motivé sur le PAQ finalisé et assurent un suivi de la bonne réalisation des actions comprenant notamment une évaluation intermédiaire.

Le service agrément Accueil extrascolaire valide ou non le PAQ sur base de l'avis du Coordinateur accueil / Conseillère Ecoles de devoirs. Les informations contenues dans le PAQ (auto-évaluation et objectif poursuivi) servent aussi à l'analyse du dossier de renouvellement de l'agrément de l'opérateur.

Les coordinateurs ATL sont également associés au PAQ. Leur implication est un atout supplémentaire grâce au soutien et aux conseils qu'ils peuvent apporter aux opérateurs, mais aussi pour leur connaissance des partenaires potentiels ou encore la mise en valeur des actions liées au PAQ.





# SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ANALYSE DES BESOINS DES FAMILLES ADOPTIVES

LES ACTEURS DU DISPOSITIF DE L'ADOPTION EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES, EN VIGUEUR DEPUIS 1992, SONT CONNUS POUR LEUR RÔLE D'INTERMÉDIAIRE À L'ADOPTION : IL S'AGIT POUR EUX D'ASSURER UNE SÉLECTION ADÉQUATE DES CANDIDATS ADOPTANTS, SELON LES BESOINS DES ENFANTS, ET D'ENCADRER AU MIEUX LE PROCESSUS D'APPARENTEMENT.

DEPUIS 2013, LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT POST-ADOPTIF DES ORGANISMES AGRÉÉS A ÉTÉ RENFORCÉE.

AFIN DE DISPOSER D'UNE VISION ACTUALISÉE DES BESOINS EN LA MATIÈRE, UNE ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE A ÉTÉ MENÉE AUPRÈS DES FAMILLES ADOPTIVES. CELLE-CI RÉVÈLE QUE LA PLUPART DES PARENTS AYANT SOLlicitÉ UNE AIDE EN SONT SATISFAITS, MAIS AUSSI QU'ENVIRON UN TIERS N'ONT PAS SOLlicitÉ D'AIDE AUPRÈS D'UNE ADOPTION NI D'UN AUTRE SERVICE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ MALGRÉ LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.

## SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ADOPTIVE – UNE MISSION RENFORCÉE À L'ONE

Le service ONE Adoption est agréé comme organisme d'adoption sur base du décret du 31 mars 2004 relatif à l'adoption. Cet agrément implique d'offrir aux familles un suivi et un accompagnement post-adoptif de qualité, remplissant par la même occasion une mission de soutien à la parentalité adoptive.

Depuis que le service existe, cette mission est rencontrée par la disponibilité des membres de l'équipe psycho-sociale à l'égard des questions, interpellations voire difficultés que rencontrent les parents dans la vie de famille adoptive. Cette disponibilité conduit à assurer un accompagnement des parents qui nous formulent une demande, dans un cadre individualisé. Un renforcement de cette mission a par ailleurs été inscrit au contrat de gestion 2013-2018 de l'Office.

Afin d'envisager ce renforcement dans une perspective élargie et en phase avec les réalités des familles, une analyse des besoins a été menée par questionnaire en ligne durant le mois de février 2019.

Au total, 186 familles ont été contactées. Elles ont été sélectionnées afin de constituer un échantillon d'adoptants pour lesquels, en janvier 2019, l'adoption était prononcée par le tribunal et dont l'enfant n'était (a priori) pas âgé de plus de 18 ans. Sur les 186 familles sélectionnées et contactées, 93 ont répondu à l'ensemble du questionnaire.

## DES QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ADOPTION

Les parents adoptifs ont été interrogés sur les questions importantes rencontrées sur les 5 dernières années et pour lesquelles ils ont pu éprouver un besoin de soutien à la parentalité adoptive.

Moins de 30% des participants à l'enquête ont exprimé n'avoir rencontré aucune question faisant émerger un besoin de soutien à la parentalité adoptive. Les 70% restant partagent un questionnement qui semble spécifique à l'adoption. Dans 30% des familles contactées, les parents ont rencontré des questions touchant à l'histoire d'origine de l'enfant, au contact avec les parents biologiques, aux questions de l'enfant concernant son adoption, la façon de la lui raconter, etc. Près de 27% des parents ont également épinglé certaines manifestations de leur enfant (angoisses, troubles du sommeil, craintes de la séparation), se demandant s'il s'agissait de manifestations « normales » ou, au contraire, spécifiques à l'adoption. Dans plus de 15% des familles, les questions des parents ont concerné des aspects de la dynamique familiale, tels que l'attachement, les liens de fratrie, l'incidence d'un divorce sur l'enfant, etc. Pour une famille sur dix, les questions peuvent concerner les relations à l'entourage et, en particulier, la place de l'adoption dans la sphère scolaire. Enfin, 10% des parents interrogés évoquent des problèmes relatifs à la procédure d'adoption ou à la reconnaissance de l'adoption par les services administratifs.

## UNE DÉMARCHE D'APPEL À L'AIDE NON SYSTÉMATIQUE

Le fait d'avoir rencontré des questions spécifiques à l'adoption ne semble, parmi les familles interrogées, pas systématiquement suivi d'une demande de soutien. En effet, sur les 66 parents (familles) qui ont rencontré une « question importante<sup>1</sup> » pouvant susciter un besoin de soutien à la parentalité adoptive, 28 disent avoir recouru au soutien d'ONE Adoption et 23 disent avoir fait appel à un autre service (ex : psychologues, psychomotriciens, pédopsychiatre, approches alternatives telles que kinésiothérapie ou reiki).

Si l'on peut se réjouir que la grande majorité des parents disent avoir trouvé l'aide recherchée, en particulier auprès du service ONE Adoption, on peut s'interroger sur le fait que 26 répondants n'ont sollicité aucune aide auprès d'aucun service (bien qu'ils aient rapporté avoir été aux prises avec des questionnements importants).

## UNE QUESTION DE VISIBILITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Le fait que plus d'un tiers de parents confrontés à des questions importantes ne sollicitent pas d'aide interpelle sur les raisons de ce « non recours » aux dispositifs de soutien qui existent.

Une première hypothèse porte sur l'identification des services de soutien à la parentalité adoptive. En effet, près d'un tiers des parents interrogés dans cette enquête n'identifient pas le service ONE Adoption comme un service de soutien à la parentalité adoptive. De plus, parmi les parents qui disent avoir rencontré des questionnements importants sur les 5 dernières années, un(e) sur dix ne semble connaître aucune autre structure de soutien à la parentalité adoptive.

Cette carence d'identification des services concernés s'explique sans doute par un manque de visibilité. C'est en tout cas ce qu'avancent 55% des répondants, qui jugent que l'offre de soutien à la parentalité (et à la parentalité adoptive en particulier) n'est pas suffisamment visible. Seuls 17% considèrent, à l'inverse, que cette offre est suffisamment visible.

Le « non recours » peut également s'expliquer par un manque d'accessibilité, en particulier géographique, des services concernés. En effet, 36% des répondants considèrent l'offre comme insuffisamment accessible au plan géographique, contre 19% considérant qu'elle l'est.

## DES BESOINS À RENCONTRER, EN INDIVIDUEL ET EN GROUPE

De manière quasi-unanime, les parents interrogés (96%) considèrent que le service ONE Adoption doit développer son offre de soutien à la parentalité adoptive. Les modalités attendues rencontrent aujourd'hui ce qui se fait pour 81% des répondants, à savoir des entretiens individuels. Trois répondants sur quatre souhaitent également que le soutien apporté par ONE Adoption prenne la forme de rencontres entre parents adoptants.

Les thématiques sur lesquelles ce soutien est attendu portent principalement sur les origines de l'enfant (77% des répondants), sur les liens de famille et l'attachement (67%) et sur l'enfant et ses émotions (63%). À côté de ces thématiques « classiques » de l'adoption, figurent deux autres domaines qui peuvent interpeller les familles : l'adolescence (pour 50% des répondants) et les réseaux sociaux (24% des répondants).

## CONCLUSION

Le service ONE Adoption a pour habitude de considérer qu'une fois l'adoption prononcée, « on fait famille ». Il appartient alors aux parents adoptants de solliciter la disponibilité des professionnels si la question de l'adoption revient à l'avant-plan. Néanmoins, interroger les familles sur le besoin de soutien à la parentalité adoptive nous a permis d'approfondir notre regard sur l'adoption au-delà de notre intervention dans le processus d'apparentement, et de lever un voile sur l'évolution des préoccupations des familles en abordant, dans le contexte actuel, l'adoption et son développement au cours de la vie.

1. Le questionnaire auquel les parents ont répondu pose les choses en ces termes : « Au cours des 5 dernières années, quelles sont les questions importantes que vous avez rencontrées et pour lesquelles vous avez pu éprouver un besoin de soutien à la parentalité adoptive ? »



## LE PROJET ATL-AS (SYSTÈME D'APPLICATION POUR L'ACCUEIL TEMPS LIBRE)

LE PROJET INFORMATIQUE «ATL-AS» A PU SE CONCRÉTISER DÉBUT 2019 AFIN D'OUTILLER LES SERVICES DE LA DIRECTION ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL) D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT ÉLECTRONIQUE DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES PLUS PERFORMANT. APRÈS UNE PÉRIODE DE TEST ET UNE ANALYSE DES BESOINS EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE TERRAIN, LA REFONTE DES OUTILS EXISTANT A ENFIN PU COMMENCER, ET S'EST MÊME ÉTENDUE À L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE PUIS À TOUT L'ONE. L'OBJECTIF ? ABOUTIR À UNE SIMPLIFICATION D'UTILISATION POUR TOUS !

### « ROME NE S'EST PAS FAITE EN UN JOUR », ATL-AS NON PLUS

L'idée de doter les services de l'ATL (accueil extrascolaire, écoles de devoirs, centres de vacances, coordination ATL) d'un système informatique modernisé ne date pas d'hier. Les tentatives de création d'un nouvel outil ont essuyé plusieurs revers et n'avaient abouti sur rien d'utilisable et de pratique jusqu'à présent.

Le réexamen du projet dès l'automne 2018 prend d'emblée une tournure plus convaincante. A titre d'expérimentation de la méthode choisie et de la structure des technologies proposées, la direction ATL se prête à un jeu de test : le « POC » (Proof of concept) . Cette première étape s'attache essentiellement à développer les signalétiques communes aux différents métiers : les Pouvoirs Organisateurs, les personnes, les données bancaires,...

La méthode utilisée est une des méthodes dites « agiles<sup>1</sup> » de gestion de projet, à savoir le « SCRUM<sup>2</sup> » .

En d'autres termes, il s'agit de procéder par petites étapes qui comprennent une analyse du besoin, une réponse directe par un développement informatique, un temps de test de la production, sa validation et/ou son ajustement éventuel. Avantage directement perçu par les utilisateurs: les premières fonctionnalités produites sont rapidement utilisables. S'en suit un sentiment partagé de contribuer à un projet dont les résultats sont directement visibles. Tout ceci n'est néanmoins possible que dans la mesure où il y a une importante disponibilité des experts de métiers pour participer à l'analyse, à la conception et aux tests. Que ce soit du côté des développeurs et analystes ou du côté du métier, chaque individu actif dans les processus se doit de participer dans un esprit d'intelligence collective, de capacité de compromis et d'écoute active des besoins exprimés.

On retiendra enfin de cette gestion « SCRUM » l'avantage qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une idée précise dès le départ de la forme que prendra le produit fini. L'idée est de s'adapter en continu aux nouvelles demandes quitte

1. Une preuve de concept ou démonstration de faisabilité, est une réalisation expérimentale concrète et préliminaire, courte ou incomplète, illustrant une certaine méthode ou idée afin d'en démontrer la faisabilité (Wikipédia 26/5/2020)

2. Scrum est un schéma d'organisation de développement de produits complexes. Il est défini par ses créateurs comme un « cadre de travail holistique itératif qui se concentre sur les buts communs en livrant de manière productive et créative des produits de la plus grande valeur possible ». (Wikipédia 26/5/2020)





duquel ils pourront introduire et suivre les différentes démarches administratives utiles à leur(s) reconnaissance(s) et droit(s) aux subventionnement(s). Un Pouvoir Organisateur, qu'il propose un accueil en crèche ou un centre de vacances pour les plus grands, pourra gérer via une seule entrée l'ensemble de ces données utiles.

Le volet Accueil temps libre a conservé son nom des tout débuts « ATL-AS » et a démarré concrètement en début d'année 2019 par l'analyse des besoins du secteur des centres de vacances, dans le but de parvenir à une prise en charge électronique des procédures administratives pour toutes les activités 2019, de la déclaration au subventionnement. Ensuite l'attention s'est portée sur les besoins spécifiques et spécialisés des subventions extrascolaires de type 2 (ex-FESC) .

Avant de définir le type de fonctionnalités attendues, l'équipe du projet ATL-AS a pris le temps de rencontrer un maximum d'utilisateurs externes : Pouvoirs Organisateur associatifs ou communaux, organisateurs actifs dans plusieurs secteurs d'activités, fédérations,... Ceci afin de concevoir un outil pratique pour eux et qui n'implique pas de charges administratives supplémentaires mais va plutôt dans le sens d'une simplification pour tous.

à emprunter des pistes qu'aucun n'aurait imaginé en début de projet. Les échecs du passé ont démontré qu'entre le moment où l'objet est entièrement défini par un temps d'analyse conséquent et le moment où il est produit et présenté aux utilisateurs, les besoins ont souvent évolué et le nouvel outil ne correspond déjà plus tout à fait à ce qui est maintenant perçu comme nécessaire.

## VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UNE BASE DE DONNÉES COMMUNE

Après la phase du « POC », fin de l'année 2018, très convaincu par les résultats, l'ONE a largement étendu ses intentions en se donnant pour but de développer une base de données commune à tous les métiers, ainsi que des applications spécifiques à chaque service centralisées à partir d'un seul et même outil.

En 2019, ce n'est plus seulement la direction ATL qui s'est lancée dans la refonte complète des outils informatiques mais également la direction Accueil Petite Enfance et une délégation transversale d'agents qui souhaitent réfléchir aux bases d'une signalétique commune ONE orientée vers le public. A terme, les différents services de l'ONE devraient bénéficier d'un système informatique construit à partir d'une base de données partagée et alimentée entre autres par le public (Pouvoirs Organisateur, partenaires, professionnels du secteur,...) lui-même en vue des communications administratives envers l'ONE. Les utilisateurs accéderont à deux portails : pour les agents de l'ONE, le portail « OFFICE » avec son URL et ses fonctionnalités spécifiques ; pour les professionnels en lien avec l'ONE, le portail « PRO » à partir

## MUTUALISATION DES IDÉES ET ÉTAPES À VENIR

A différents moments, des présentations générales des avancées du projet ont également permis aux agents et aux partenaires de prendre connaissance de l'état de construction de l'outil et de son potentiel. Les développements parallèles de plusieurs projets menés de front par l'ONE invitent également les protagonistes à se rencontrer et à s'entendre sur les dernières conceptions réalisées afin de mutualiser au mieux les processus.

L'année 2020 devrait être entièrement consacrée aux suites du projet pour couvrir les besoins des services Écoles de devoirs, Accueil extrascolaire de type 1 et coordinations ATL.

3. Pour en savoir plus, nous vous renvoyons à l'article « PAQ » page 12



# SE MOBILISER AVEC L'ÉCOLE ET LES PARENTS

**W:Hall - Centre Culturel de Woluwe-Saint-Pierre**  
**av. Ch. Thielemans 93 - 1150 Bruxelles**



## ENFANCES ET CULTURES

Le Fonds Houtman a été créé en 1989 à la suite d'un legs fait à l'ONE. Il a pour mission première de soutenir et d'accompagner des actions et des recherches dans le champ de l'enfance en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 30 ans, ce sont près de 150 projets qui ont été soutenus, sous des thématiques variées.

EN 2015, LE FONDS HOUTMAN A LANCÉ L'APPEL À PROJETS « LA CULTURE COMME VECTEUR D'INCLUSION ET D'ÉMANCIPATION DES ENFANTS » POUR UN MONTANT DE PRÈS DE 110.000 €. 6 PROJETS ONT ÉTÉ RETENUS. CEUX-CI ÉTAIENT TOUS CENTRÉS SUR LA PRIORITÉ D'OUVRIRE AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES EN SITUATION PRÉCAIRE L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ; ET SUR LE SOUHAIT DE LEUR PERMETTRE DE GRANDIR EN TOUTE DIGNITÉ. ILS AVAIENT POUR OBJECTIF DE DONNER LES MOYENS À CES FAMILLES ET À CES ENFANTS DE PRENDRE PART AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET ARTISTIQUES ET D'Y TROUVER LEUR PLACE. CES PROJETS ONT DURÉ DEUX ANNÉES ET SE SONT TERMINÉS FIN 2018.

Le 21 février 2019, le colloque « Enfant et cultures : se mobiliser avec l'école et les parents » était organisé à Bruxelles et a rassemblé environ 200 personnes autour de la présentation des 6 projets et de temps d'échanges avec le public. L'objectif du colloque était de favoriser au maximum les interactions entre les différents professionnels de terrain présents dans la salle et d'échanger autour de leurs expériences respectives. Cette journée a été scindée en 3 thématiques, chacune permettant de mettre en avant certains des projets et enjeux :

► **Comment prendre en compte la diversité des cultures ?**

- Le projet intitulé « A la découverte de la culture », de la Maison de Quartier d'Helmet (Schaerbeek), avait pour objectif de permettre à un groupe d'enfants de 6 à 12 ans inscrits aux activités de la Maison de Quartier et à leur famille d'avoir accès à la culture sous différentes formes. Ce projet a abouti à une exposition des nombreuses créations réalisées par les enfants. Pour élargir la diffusion du projet, un dépliant a été réalisé, intitulé « 14 lieux culturels à Bruxelles » : <http://extrascolaire-schaerbeek.be/spip.php?article1060>



- « Ma maison ambulante : stage de théâtre pour enfants », était un projet fondé sur le partenariat entre l'ASBL Théâtre Océan Nord (Schaerbeek) et de la maison d'enfants Les Amis d'Aladdin. Quatre stages de théâtre gratuits ont été proposés à une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans primo-arrivants et/ou ne maîtrisant pas le français, enfants dont les familles sont fragilisées socialement et économiquement. Un des objectifs était de faire découvrir un lieu culturel au sein de leur quartier et de leur permettre de découvrir le théâtre, moyen d'expression

et d'émancipation, de développement de la confiance en soi et de cohésion sociale. Un autre objectif était de permettre aux enfants de se réappropriier leur quartier, leur ville et de découvrir différentes structures culturelles. L'utilisation de la vidéo a permis la création de quatre petits films qui ont été présentés aux familles et diffusés au Centre Culturel de Schaerbeek en présence des participants.

► **Comment sensibiliser et partager avec les parents ?**

- « *Enfants acteurs et passeurs de culture* », par ékla, le Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse (Strépy-Bracquegnies), se basait sur l'opération « Art à l'École » qui consiste à proposer aux classes d'accueillir un artiste en résidence durant une année scolaire. Artiste et enseignant vivent avec les élèves l'expérience d'un processus de création. Deux brochures ont été réalisées, l'une à destination du grand public « Comment / pourquoi accompagner son enfant au théâtre ? », l'autre à destination des professionnels. <http://www.eklapourtous.be/doc/publi/enfantsacteurs.pdf>



- « *La culture est un voyage* » est un projet qui a été mené par le Centre Culturel de Stavelot et l'AMO Cap Sud, avec comme partenaires le CPAS de Stavelot - Entre-Familles, l'école des devoirs « Le jardin sauvage » et la bibliothèque. Ce projet participatif proposait de déconstruire l'image « tour d'ivoire » de la culture et de vivre, d'expérimenter la culture dans toutes ses dimensions en emmenant environ 35 enfants et leur famille à la découverte des multiples facettes de leur propre culture, pour ensuite mieux comprendre, mieux accepter et s'intéresser à la culture de l'autre... L'équipe a proposé aux enfants et à leur famille un petit « tour de Belgique » en quatre villes, choisies ensemble. Ce projet a mis en évidence l'importance d'un « retournement de sens et de rôles », permettant aux participants de s'engager dans un processus de co-construction, afin qu'ils deviennent partenaires et non plus bénéficiaires.

► **Comment l'école peut-elle faire une place aux diverses formes de cultures ?**

- Le projet « *Philosophes et chercheurs d'art* », de l'ASBL PhiloCité (Liège) était issu d'un partenariat entre le Département de Philosophie de l'Université de Liège et une école fondamentale de la région liégeoise en discrimination positive, l'école des Érables. Ce projet a rassemblé parents, enseignants et enfants avec pour objectif

principal l'émancipation des enfants en leur donnant des outils de réflexion collective et argumentative, afin que les enfants prennent confiance dans leur parole et leur pensée et les intègrent dans tous les lieux et les dimensions de leur vie présente et future, avec leurs amis, avec leurs parents, à l'école ou ailleurs. Les animateurs ont travaillé les modes d'expression des enfants en articulant ateliers de discussions philosophiques et ateliers artistiques. Le projet s'est achevé par une exposition des créations des enfants. En parallèle au travail avec les enfants, une recherche réflexive était menée, avec une enquête et des interviews des différents acteurs, afin de comprendre les répercussions de la tenue régulière d'ateliers philosophiques et mettre en évidence les conditions d'implémentation de ceux-ci au sein de l'école.

- Le projet « *A l'école, devenir acteur de son émancipation culturelle* », par l'École du Val (Vaux-sous-Chèvremont), proposait d'intégrer le théâtre tout au long du parcours scolaire des enfants de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire, dans le cadre d'une école fondamentale en encadrement différencié (public socio-économiquement défavorisé). Il s'agit de développer une approche globale visant à intégrer le théâtre comme moyen pédagogique dans le nouveau projet d'établissement, donnant ainsi une véritable identité « théâtre » à l'école. Permettre aux enfants d'accéder et de participer à la vie culturelle et artistique est donc devenu un enjeu pour l'école du Val. Associée au Centre Culturel de Chênée, l'équipe a fait appel à 4 compagnies théâtrales pour ce projet, qui se déroule sur 7 années (avec le soutien du Fonds Houtman pour les deux premières années). L'équipe a pu observer que le travail réalisé lors de l'atelier théâtre a un impact positif sur le développement de l'enfant et une progression de l'intérêt des parents pour le travail réalisé par leurs enfants.



Pour plus de détails sur chaque projet et sur le colloque, nous vous invitons à consulter le site des Cahiers du Fonds (Cahier n° 25) <http://fondshoutman.be/cahiers/>, où vous pouvez trouver des résumés plus complets ainsi que les rapports finaux des 6 projets. Vous trouverez également les actes du colloques sur le site du Fonds Houtman dans la rubrique « Actualités » <http://www.fonds-houtman.be>. Un webdoc « Air de familles » est également consacré à l'art à l'école et un autre à l'éveil culturel dès l'accueil ; à voir sur <http://www.airdefamilles.be>.

# AVRIL



## UNE QUESTION SUR LA VACCINATION ? UN RÉFLEXE : WWW.VACCINATION-INFO.BE

DANS UN CONTEXTE OÙ CIRCULENT DE MULTIPLES MESSAGES, SOUVENT CONTRADICTOIRES, PROVENANT DE SOURCES PARFOIS PEU CRÉDIBLES, L'ACCÈS À UNE INFORMATION RIGoureuse ET SCIENTIFIQUE, EXPRIMÉE DANS UN LANGAGE CLAIR ET COMPRÉHENSIBLE EST FONDAMENTAL. LE SITE WEB FRANCOPHONE BELGE DE RÉFÉRENCE SUR LA VACCINATION À DESTINATION DU GRAND PUBLIC, WWW.VACCINATION-INFO.BE, EST LANCÉ DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA VACCINATION 2019.

La vaccination, c'est ce qui nous permet de nous protéger contre des maladies, et d'éviter leurs complications qui peuvent être très sérieuses, voire mortelles. Se vacciner, c'est se protéger soi, mais aussi les autres qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé, ne peuvent l'être. Evident non ?

### JE ME VACCINE, TU TE VACCINES, IL DOUTE...

Parce que ces dernières années, certains hésitent... entendent via leur entourage, lisent sur les réseaux sociaux, voient dans certains reportages... que, peut-être, la vaccination n'est pas si sûre que ça, qu'elle pourrait avoir des conséquences graves, qu'il serait préférable que « bébé » ne soit pas vacciné si petit et qu'il développe lui-même ses propres défenses immunitaires en rencontrant les maladies...

Aujourd'hui, nombreux sont ceux qui se posent des questions quant à l'utilité de la vaccination : « Pourquoi vacciner contre des maladies qu'on ne voit plus ? Ne court-on pas plus de risques d'avoir des effets indésirables suite à une vaccination que d'être un jour confronté à la maladie et à ses conséquences ? ». La généralisation de la vaccination a permis à la population de se protéger contre de nombreuses maladies en les éradiquant ou en diminuant fortement le nombre de cas rencontrés. Dès lors, n'étant plus - ou très peu - confronté à ces maladies et à leurs conséquences potentiellement graves, le public croit qu'elles ont disparu et se vaccine moins... ce qui permet à ces maladies de ressurgir. C'est le paradoxe de la vaccination.

Dans ce contexte, se poser des questions est légitime. Chaque parent souhaite le meilleur pour ses enfants et pour lui-même. Mais comment s'y retrouver ? Comment faire le tri

entre les informations farfelues et celles validées scientifiquement ? Vers qui se tourner pour recevoir des informations sérieuses et, surtout, compréhensibles ?

## A LA RECHERCHE D'UNE INFORMATION DE QUALITÉ

En janvier 2019, l'Organisation Mondiale de la Santé pointait l'hésitation vaccinale comme l'une des 10 plus grandes menaces pour la santé de l'humanité. Cette menace trouve notamment un terrain propice sur internet et sur les réseaux sociaux, où des croyances et de multiples théories d'origines douteuses - pourtant maintes fois démenties par le monde scientifique - continuent de revenir sur le devant de la scène.

Soucieux de favoriser un accès à des informations rigoureuses, scientifiques, et exprimées dans un langage clair au plus grand nombre, l'ONE s'est associé à l'AViQ<sup>1</sup> et à la Cocof<sup>2</sup> pour soutenir la création d'une toute nouvelle version, plus attractive, du site **[www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)**, indépendant de tout intérêt commercial.

Coordonné par l'asbl Question Santé, **[www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)** est destiné à tous ceux qui se posent des questions sur la vaccination et les vaccins.

## N'ALLEZ PAS PLUS LOIN, VOUS AVEZ TROUVÉ

**[www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)** poursuit l'ambition d'être le site de référence francophone belge sur lequel trouver les réponses aux questions le plus communément posées telles que:

- ▶ A quoi ça sert de se faire vacciner ?
- ▶ Mon enfant est enrhumé, peut-il se faire vacciner ?
- ▶ Pourquoi vacciner contre des maladies qui ont disparu ?
- ▶ Pourquoi vacciner contre plusieurs maladies en même temps ?
- ▶ Je suis en bonne santé et je mène une vie saine, pourquoi devrais-je me faire vacciner ?
- ▶ Pourquoi y-a-t-il de l'aluminium dans les vaccins ?
- ▶ L'industrie pharmaceutique ne pousse-t-elle pas à ce que tout le monde se fasse vacciner ?
- ▶ Le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons causent-ils l'autisme ?
- ▶ ...

### On y trouve également :

- ▶ des informations sur chaque maladie contre laquelle protège la vaccination : descriptif de la maladie, symptômes, vaccins recommandés, contre-indications...
- ▶ les aspects pratiques de la vaccination : « Qui vaccine ? Où se faire vacciner et quand ? »
- ▶ dans quelle situation ou événement de vie (voyage, travail, fréquentation d'une collectivité...) doit-on se faire vacciner ?

- ▶ un regard sur la vaccination au travers de ses grands principes, de son histoire ou encore du contexte institutionnel dans lequel elle s'imbrique.

Les contenus se basent sur les recommandations officielles de santé publique (Conseil Supérieur de la Santé), le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des avis scientifiques et publications reconnues. Ils ont fait l'objet d'une relecture scientifique par les trois institutions partenaires.

Ils ne répercutent pas d'informations basées sur des expériences ou opinions personnelles.

Afin de favoriser l'accessibilité des contenus, différents niveaux de lecture sont proposés : des informations claires et succinctes complétées par des informations plus détaillées. Une attention particulière a été apportée au langage qui se veut clair, sobre et compréhensible par tous.

Enfin, le design et l'ergonomie du site ont été entièrement revus pour rendre l'expérience de navigation la plus agréable possible.

Les professionnels de la santé pourront par ailleurs utiliser ce site comme un outil d'accompagnement pour aborder la vaccination avec leurs usagers ou patients.

**Alors, une question sur la vaccination ?**

**Un réflexe : [www.vaccination-info.be](http://www.vaccination-info.be)**

1. Agence pour une Vie de Qualité

2. Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale

AVRIL



## UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DE CONCERTATION ENTRE L'ONE ET LES POUVOIRS ORGANISATEURS DES CONSULTATIONS (PRÉNATALES ET POUR ENFANTS)

COMME PRÉVU PAR LE CONTRAT DE GESTION DE L'OFFICE ET EN RÉPONSE À UNE INVITATION AU DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS ORGANISATEURS (PO) DES CONSULTATIONS, DES JOURNÉES D'ÉCHANGES ONT ÉTÉ ORGANISÉES (LE 15/05 À BRUXELLES ET LE 04/12 À NAMUR) À L'ATTENTION DES PRINCIPAUX PO. CES JOURNÉES D'ÉCHANGES AVAIENT POUR OBJECTIF DE RENFORCER LA COLLABORATION AVEC LES POUVOIRS ORGANISATEURS DES CONSULTATIONS PAR LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES, DE PISTES DE RÉFLEXION VOIRE LA SYNERGIE DE CERTAINS MOYENS.

## DES RÉALITÉS PARTAGÉES

Participatives, les journées d'échanges ont permis de découvrir des projets locaux, d'échanger des connaissances et aussi des pratiques. Chaque PO a par exemple été amené à présenter son action auprès des consultations ainsi que son système de gestion, suscitant ainsi des réflexions collectives et des pistes potentielles pour la mise en œuvre d'actions futures par les uns et les autres.

Les thématiques abordées lors des 2 journées de concertation se révèlent nombreuses et variées :

- ▶ la répartition, parfois théorique, des rôles entre ONE, PO, volontaires et Partenaire(s) Enfant-Parent (PEP's) : quels sont les rôles de chacun et comment s'articulent-ils ? Quels soutiens les PO peuvent-ils être pour les équipes de consultation et avec quels moyens ? ;
- ▶ les actualités dans les consultations ONE ou l'occasion pour l'ONE de partager aux PO ses projets en cours dans le domaine du volontariat (notamment la réflexion actuellement menée au sujet de la formation et du recrutement des volontaires et des perspectives futures qui s'en dégagent). Des actualités en lien avec les locaux des structures, telles que l'engagement de conseillers techniques ou la passation d'un accord-cadre pour des prestations d'architecte en vue de procéder au changement d'affectation urbanistique, ont également fait l'objet d'échanges ;
- ▶ les projets futurs dans les consultations ONE. Citons notamment l'acquisition prochaine de nouveaux équipements de préservation de la chaîne du froid au profit des consultations fixes (frigo spécialisé à vaccins, (appelés, en général, réfrigérateurs pour pharmacies, réfrigérateurs pour médicaments ou à produits pharmaceutiques) prise d'alarme en cas d'excursion de température et de coupure de courant, centrale d'alarme, d'enregistrement et d'envoi de température). Ou encore le renouvellement du marché

d'acquisition des vaccins et la création d'un dossier médical informatisé avec le concours de divers partenaires ;

- ▶ le travail en partenariat dans le cadre des Programmes Annuels d'Activités (PAA) avec une présentation par chaque PO de son degré d'implication dans la réalisation d'activités collectives en consultations. Leurs actions en la matière sont diversifiées et spécifiques à chaque PO. Elles peuvent toucher à la réflexion et la conception de l'activité, à l'offre d'un soutien pédagogique et d'outils ou encore à l'animation en consultation ;
- ▶ la présentation de certaines actions d'éducation à la santé et de soutien à la parentalité menées par l'ONE ;
- ▶ la visibilité des PO en consultations et leur souhait d'augmenter cette visibilité (cette thématique sera approfondie lors d'une prochaine rencontre) ;
- ▶ les actualités sur le volontariat en Belgique ;
- ▶ et bien d'autres sujets en lien avec les consultations et notamment la problématique des déménagements qui, bien que gérés et soutenus par les conseillers techniques de l'ONE, demeurent un défi important pour les équipes de consultation. Ainsi, une vingtaine de consultations ont intégré des locaux neufs ou rénovés courant de l'année 2019.

Convaincus de la plus-value de ces journées d'échanges et de leur impact positif sur la collaboration entre les PO, l'ONE et les structures de consultations, l'expérience sera renouvelée en 2020 et ultérieurement.

De nouveaux sujets tels que la collaboration pour la formation des volontaires, le soutien financier aux PO, les méthodes de travail et outils développés par ces derniers,... seront discutés avec, éventuellement, le soutien d'experts afin d'éclairer les points de vue.



MAI



## RECONNAISSANCE DE NOUVEAUX SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL (SAP)

EN NOVEMBRE 2019, L'ONE OUVRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS L'AGRÈMENT POUR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL (SAP) QUI S'ADRESSENT EN PRIORITÉ AUX FAMILLES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ. DÉJÀ SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE, HUIT SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL ONT AINSI PU VOIR LEUR STRUCTURE OFFICIELLEMENT RECONNUE.

### POURQUOI AU FOND CRÉER ET RENFORCER DE TELS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL ?

Dans le cadre de son plan de mobilisation « Précarité, périnatalité, enfance » 2015-2018, et suite au constat selon lequel de nombreuses familles en situation de vulnérabilité n'ont pas accès aux services d'accompagnement périnatal

(méconnaissance du réseau, difficultés financières, administratives ou logistiques, barrière linguistique...), l'ONE a rappelé combien il était nécessaire de renforcer les services s'adressant spécifiquement aux populations les plus précarisées.

Par la suite, dans son memorandum de 2019, établissant les priorités pour l'enfance à destination des partis politiques en vue des élections et des négociations pour la constitution



d'un futur gouvernement, l'ONE rappelle la nécessité de lutter contre les situations de vulnérabilité multiples, qui sont présentes dès la petite enfance. Il s'agit de pouvoir intervenir à un stade précoce, dès la grossesse et d'adopter une approche préventive pour réduire les risques de pauvreté, d'inégalités sociales et de santé.

L'accompagnement de ces familles, le soutien à la parentalité et un suivi obstétrical anténatal régulier constituent des dispositifs de prévention qui diminuent la mortalité infantile, les naissances prématurées et les risques d'un retard psychomoteur de l'enfant sur le plan de son développement moteur et affectif.

En outre, de nombreux services du monde de l'enfance ont fait le constat de la survenance de situations problématiques autour de la naissance mais qui sont portées à leur connaissance que bien plus tard. Souvent, si ces situations avaient été portées à la connaissance de professionnels de l'enfance intervenant précocement, les conséquences au niveau du développement de l'enfant auraient pu être amoindries, voire évitées.

Enfin, les intervenants de terrain relèvent combien la multiplication des professionnels autour d'une famille confrontée à une série de vulnérabilités complexifie la coordination et entache la collaboration avec les futurs parents. Il est nécessaire d'offrir aux familles une continuité de soins, en instaurant un service référent aux côtés de la famille.

## DES SERVICES SPÉCIALISÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT PÉRINATAL EN CONTEXTE DE VULNÉRABILITÉ

Face à ce constat de manque d'accessibilité aux services périnataux existants, des professionnels ont créé des services avec des missions spécifiques. Leurs missions rencontraient celles de l'ONE : accompagner les familles, y compris les plus vulnérables, dans la période périnatale.

Ces services bénéficiaient de fonds temporaires. Un soutien budgétaire de l'ONE a alors permis de soutenir ces initiatives et pérenniser leurs missions. Un premier renfort budgétaire avait déjà permis à l'ONE, en 2016, de subventionner trois services reconnus pour leur expérience dans la prise en charge de familles vulnérables durant la période périnatale : EchoLine (Charleroi), Aquarelle (Bruxelles) et Seconde Peau (Liège).

En 2018, dans le cadre d'un appel à projets, un second renfort budgétaire a permis de subventionner quatre nouveaux projets : Parents en Exil (Liège), Aïda (Bruxelles), Accordages (Mons) et Chrysalide (La Louvière).

Si chacun des 7 services a développé une action spécifique en réponse aux besoins qui lui sont adressés, tous encouragent et œuvrent, au sein du réseau, à renforcer le fragile lien parent(s)-enfant(s) au sein de familles vulnérables, avec pour priorité principale le bien-être de l'enfant. Tous ces services sont pluridisciplinaires (sages-femmes, psychologues, assistants sociaux...) et ils ont tous la particularité d'intervenir

gratuitement à partir de la grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant maximum, jusqu'à ce qu'un relais post-partum ait pu éventuellement être mis en place.

Un ensemble de professionnels se relaient alors pour assurer la continuité des soins auprès de la mère avant, pendant et après la naissance. Des collaborations étroites sont également mises en œuvre avec les PEP's et les médecins de l'ONE.

## UN NOUVEL ARRÊTÉ

Parallèlement, un projet d'arrêté fixant les modalités d'agrément et de subventionnement des services d'accompagnement périnatal a été élaboré et approuvé par le gouvernement le 24 avril 2019. Suite à la publication de cet arrêté en novembre 2019, sept services, ainsi que le service Bébé Accueil (auparavant subsidié en tant que projet d'aide préventive dans le cadre de la subvention de l'équipe SOS Enfants du Luxembourg), ont été agréés en tant que Services d'Accompagnement Périnatal.

### L'arrêté définit les missions communes de ces services comme :

« 1° l'accompagnement pluridisciplinaire des familles durant la grossesse, le séjour à la maternité et jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant au maximum ;

2° le soutien à la création et au développement du lien parent(s)-enfant(s) et l'accompagnement de la parentalité pendant la période périnatale, avec pour objectif final le développement harmonieux de l'enfant ;

3° le suivi psycho-médico-social de l'enfant et de sa famille, notamment via des visites à domicile. Ce suivi est complémentaire et coordonné avec l'action des PEP's ;

4° la construction ou le renforcement du réseau d'intervenants dès la période prénatale afin d'assurer une continuité de l'accompagnement et des soins pendant la période périnatale.

Ces missions s'exercent au bénéfice des familles et futurs parents présentant des vulnérabilités. La vulnérabilité s'apprécie du point de vue pécuniaire, administratif, médical, sanitaire, social, culturel et psychologique. » (24 AVRIL 2019. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services d'accompagnement périnatal des familles).

L'adoption de ce nouvel arrêté constitue une réelle avancée qui vient soutenir la pérennité d'associations œuvrant, autour de la naissance, dans la droite ligne d'un objectif commun : le développement harmonieux de l'enfant.

1. Pour plus d'informations, consultez le rapport d'activités 2018 (p9): [https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports\\_d\\_activite/2018/rapport-activite-2018-action.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRESENTATION/Rapports_d_activite/2018/rapport-activite-2018-action.pdf)



LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION DU STATUT SALARIÉ DES ACCUEILLANT.E.S

Mai 2019 a aussi vu le lancement de la campagne d'information sur le nouveau statut salarié des accueillant.e.s., projet expérimental 2018-2019 qui fait partie de la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance (lire par ailleurs – article page 53) .

# RÉFORME DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : ARRÊTÉS ADOPTÉS



LE DÉCRET VISANT À AMÉLIORER LA QUALITÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE A ÉTÉ ADOPTÉ LE 21 FÉVRIER 2019. LES ARRÊTÉS D'EXÉCUTION (CELUI RELATIF À L'AUTORISATION ET AU SUBVENTIONNEMENT AINSI QUE CELUI CONCERNANT LE RÉGIME TRANSITOIRE) ET L'AVENANT N°18 AU CONTRAT DE GESTION L'ONT ÉTÉ EN MAI. L'OCCASION DE PRÉSENTER CETTE RÉFORME ...

La réglementation précédente avait plus de 10 ans et reposait sur une vision plus ancienne encore. Elle a été modifiée à de nombreuses reprises, mais nécessitait une refonte globale. Ceci afin d'améliorer l'accessibilité des familles aux milieux d'accueil et le niveau de formation des professionnels de l'accueil eu égard aux enjeux complexes de notre société.

La nouvelle réglementation doit permettre une meilleure adéquation des services proposés aux besoins des familles, tout en assurant la pérennité et la qualité des structures d'accueil de la petite enfance. Les priorités en sont le refinancement des milieux d'accueil et l'actualisation de leur cadre juridique. L'amélioration de l'accessibilité sera, notamment, possible via une simplification des modalités d'inscription des enfants et une adaptation de la participation financière des parents à la capacité de chacun.

## LIGNES DIRECTRICES

Les lignes directrices de la réforme ont été approuvées, en décembre 2018, par le Conseil d'administration de l'ONE à travers 15 objectifs généraux. Ils constituent des balises pour la réforme et des références pour l'évaluation du futur système, par exemple :

- ▶ investir dans le secteur de la petite enfance pour améliorer la situation des futurs adultes ;
- ▶ mettre en place un système qui veille en priorité à assurer l'intérêt des enfants dans une logique de bienveillance. Mettre en évidence ces deux notions clarifie les priorités et permet de motiver des choix lorsque l'intérêt de l'enfant diverge d'autres intérêts (parents, milieu d'accueil, ...) ;
- ▶ créer un système qui assure l'accessibilité de l'accueil dans une logique inclusive et de service universel. Autrement dit, chaque milieu d'accueil devra proposer un accueil classique pour tous, de base, et pourra y ajouter l'un ou l'autre accueil spécifique (urgence, flexible, enfants malades, ...) ;
- ▶ préserver la richesse de la diversité de l'offre d'accueil, en la soutenant (accueil familial et collectif, public et privé, subventionné et non subventionné, atypique, ...) ;
- ▶ mettre en place un système qui se fonde sur une logique de service public délégué et respecte le cadre du secteur non-marchand.

Par ailleurs, le **Code de qualité européen**<sup>1</sup> a inspiré 6 axes de travail qui ont constitué l'ossature de la proposition de l'ONE pour le nouveau système d'accueil de la petite enfance :

1. gouvernance ;
2. accessibilité ;
3. ressources humaines ;
4. qualité ;
5. structures et financement ;
6. accompagnement, évaluation et contrôle.

## QUELS CHANGEMENTS ?

**Le Décret du 21/02/2019** visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française apporte des nouveautés très intéressantes. Comme la définition de l'accueil de la petite enfance : « prise en charge professionnelle d'enfants, depuis le terme du congé de maternité jusqu'à la scolarisation, en dehors de leur milieu de vie et de la présence des parents, visant à répondre adéquatement aux besoins quotidiens et d'éducation de chaque enfant, à contribuer conjointement avec ses parents à son développement global tout en permettant à ceux-ci de concilier leurs responsabilités parentales, professionnelles et leurs engagements sociaux ».

Le Décret propose aussi une définition des différents types de milieux d'accueil, ramenés à 3 pour l'accueil classique : la crèche, le service d'accueillant.e.s d'enfants et l'accueillant.e indépendant.e. S'y ajoutent le Service d'accueil Spécialisé et le Service d'Accueil d'Enfants Malades à Domicile.

Outre la simplification des types classiques de milieux d'accueil, on notera que cela fait l'objet d'un décret (auparavant un arrêté), qui rend les dispositions plus stables, et où l'ensemble de l'accueil de la petite enfance s'y retrouve, pour une plus grande exhaustivité et cohérence. L'articulation avec l'Accueil temps libre (extrascolaire, centre de vacances et école de devoirs) y est également précisée (chevauchements ponctuels précédemment).

Epinglons enfin le rôle d'accompagnement, de contrôle et d'évaluation des agents de l'ONE, pleinement reconnu et précisé.

**L'Arrêté du 02/05/2019** fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s apporte également son lot de nouveautés et de changements.

Citons notamment les statuts reconnus de Pouvoirs Organisateurs (qui situent l'activité dans le secteur non-marchand), l'officialisation du fait que l'accueillant.e indépendant.e est son propre PO, l'imposition d'un plan financier pour les promoteurs de projets (pour optimiser la viabilité financière des milieux d'accueil créés), les nouvelles capacités autorisées (harmonisation), les nouvelles normes d'encadrement (harmonisation) et de subventionnement (amélioration et lien avec le degré d'accessibilité), la disparition de l'agrément (simplification), les statuts et les qualifications du personnel de crèche (harmonisation), la meilleure reconnaissance et le subventionnement du poste de direction, la surveillance préventive de la santé (harmonisation), la suppression de

l'attestation de qualité (validité de 3 ans) remplacée par un bilan de fonctionnement, plus global mais moins fréquent (validité de 5 ans) pour une simplification administrative, l'intégration des dispositions relatives à l'infrastructure et à l'équipement, ...

## L'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22/05/2019

fixant le régime transitoire des milieux d'accueil instaure des dates d'entrées en vigueur spécifiques de dispositions du décret et de l'arrêté. Il permet d'appliquer la nouvelle réglementation progressivement et avec souplesse.

## MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme, l'ONE a mobilisé quelques 200 de ses professionnels et prévu une implication :

- ▶ des organes d'avis (dont le Conseil d'avis) et des coordinations reconnues dans le secteur de l'accueil (dont certaines reconnues spécifiquement pour soutenir la réforme) ;
- ▶ des acteurs au travers de trois communautés (enfants et parents ; Pouvoirs Organisateurs et leurs professionnels ; professionnels ONE). Au sein de l'ONE, plusieurs groupes-projets (autorisation, subsides, Plan Cigogne, informatique, statut salarié des accueillant.e.s, ...) ont préparé le lancement et la mise en œuvre de la réforme, avec une attention particulière à la gestion du changement et à la communication. Ce travail était et restera essentiel, tout au long de la mise en œuvre, étant donné l'importance des changements apportés par cette réforme.

Suite à l'adoption des arrêtés d'exécution en mai 2019, l'ONE a mis en œuvre la réforme dans une logique participative et progressive, en s'appuyant sur ces 3 communautés d'acteurs. Soulignons les séances d'information des Pouvoirs Organisateurs et les modalités d'accompagnement des promoteurs de projets de création de milieux d'accueil, respectivement organisées et adoptées encore en 2019.

Parallèlement, le nouveau Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a souhaité ouvrir plusieurs chantiers quant à la mise en œuvre de cette réforme et a adopté le 20 décembre 2019 un arrêté visant à mettre en place une période de concertation dans le cadre de la réforme des milieux d'accueil.

Ces chantiers concernent principalement les points suivants: l'horaire minimal d'ouverture pour les crèches bénéficiant du subside d'accessibilité ; les normes en matière de personnel de direction pour les milieux d'accueil non subsidiés; les formes de personnalité morale que peuvent emprunter les pouvoirs organisateurs et la présence de membres du personnel dans les instances décisionnelles de ces pouvoirs organisateurs ; les formations initiales du personnel des milieux d'accueil ; le recours aux travailleuses et travailleurs sous statut indépendant ; la manière dont la réforme tient compte des haltes-accueil conventionnées et d'autres structures atypiques (ex FESC et FSE). Ces chantiers ont donc été engagés en 2020...

<sup>1</sup>[https://www.one.be/fileadmin/user\\_upload/siteone/PRO/Milieux\\_accueil/Flash\\_accueil/Actualite/FA26-code-qualite-europeen.pdf](https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/Milieux_accueil/Flash_accueil/Actualite/FA26-code-qualite-europeen.pdf)



## UN 'TICK-MEETING' POUR LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN DE L'ONE...

DANS LA CONTINUITÉ DU MANAGEMENT PARTICIPATIF MIS EN PLACE POUR LES TRAVAILLEURS DE TERRAIN, LE TICK-MEETING A PERMIS AUX PARTENAIRES ENFANTS-PARENTS (PEP's) DE L'ONE DE S'EXPRIMER, DE DONNER LEURS IDÉES ET DE CO-CONSTRUIRE DES PISTES DE SOLUTIONS AUTOUR DE LEUR MÉTIER. CETTE GRANDE RÉUNION INTERACTIVE ET SANS TABOU A ÉTÉ L'OCCASION POUR LES 700 PEP's ET COORDINATEURS ACCOMPAGNEMENT (CAT) PRÉSENTS, DE S'INSCRIRE DANS UNE DYNAMIQUE COLLABORATIVE ET PARTICIPATIVE.

Le 4 juin 2019, l'ONE a rassemblé les professionnels de terrain du secteur 'Accompagnement' de l'ONE (tous les Partenaires Enfants-Parents (PEP's) et les Coordinateurs Accompagnement (CAT)) au WEX de Marche-en-Famenne pour une grande journée de réflexion autour de plusieurs thématiques liées à leur travail.

### UNE GRANDE RÉUNION INTERACTIVE PAS COMME LES AUTRES...

Les PEP's et CAT ont été répartis par groupe autour de 80 tables de 10 personnes. Les 3 thématiques essentielles abordées pour tenter de connaître les aspirations et les préoccupations du terrain ont été : l'amélioration du service client, le bien-être au travail, notre métier dans 10 ans.

Chacune de ces 3 thématiques a été traitée sous des angles différents (méthode des chapeaux de Bono), avec plusieurs questions s'y rapportant.

Chaque question était reprise sur une fiche à compléter par l'animateur de la table dans un temps chronométré : 1200 fiches ont été complétées à la fin de la journée. Une synthèse de ces 1200 fiches a été réalisée et rendue accessible à tous les PEP's.

Des points récurrents et communs à toutes les fiches sont ressortis et ont été analysés. Certains points avaient déjà été cités lors d'un précédent processus d'échanges (la tournée des équipes de terrain en 2017-2018). Le Tick-Meeting a permis de mettre en avant des préoccupations majeures des PEP's et de dégager des suggestions d'amélioration pour la suite.

Après l'analyse des sujets primordiaux ressortis du Tick-Meeting, il a fallu mettre en place une dynamique interne de débat avec les autres professionnels de l'ONE ciblés ou directement impactés par d'éventuels changements afin de trouver ensemble des pistes de solution.



Deux groupes de travail ont également été mis en place pour aller plus loin dans la réflexion sur 2 sujets qui ont été portés avec force par les participants :

1. Le travail en équipes multidisciplinaires

La multidisciplinarité a été abordée sous deux angles : le travail en équipes de PEP's multidisciplinaires et l'action avec des partenaires multidisciplinaires externes à l'ONE.

2. Les consultations vespérales et du samedi

La réflexion a été ouverte sur une accessibilité plus grande de nos services, en lien avec les besoins des parents.

## MANAGEMENT PARTICIPATIF

Cette grande journée « tick meeting » s'intègre dans les objectifs plus globaux liés au changement à l'ONE.

Elle a donc donné la parole aux agents de terrain afin de co-construire l'avenir du métier de Partenaires Enfants-Parents dans une perspective de qualité.

La qualité est l'une des 5 valeurs de l'ONE et un objectif essentiel de son action : offrir un accompagnement de qualité aux parents et futurs parents pour le bien-être et le bon développement de l'enfant.



JUIN



MILIEUX D'ACCUEIL BRUXELLOIS DE LA PETITE ENFANCE : AUTORISATION EXIGÉE POUR TOUS !

DEPUIS JUIN 2019, TOUT MILIEU D'ACCUEIL BRUXELLOIS DOIT OBTENIR UNE AUTORISATION POUR FONCTIONNER. CELLE-CI EST DÉLIVRÉE SOIT PAR LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE (COCOM), SOIT PAR L'ONE, SOIT PAR KIND & GEZIN.

En Région de Bruxelles-Capitale, l'accueil de la petite enfance relève de plusieurs institutions dépendant des Communautés flamande et française. En outre, la COCOM, institution bicommunautaire, est compétente pour les matières bi-personnalisables qui ne sont dévolues à aucune des deux Communautés.

Un vide juridique persistait jusqu'en juin 2019 en matière d'accueil de la petite enfance, pour les institutions « bilingues », ainsi que pour les personnes physiques qui n'avaient pas volontairement demandé et obtenu d'autorisation auprès de l'ONE ou de Kind en Gezin.

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance de la COCOM du 23 juillet 2017, « portant organisation des milieux d'accueil pour enfants », chaque Pouvoir Organisateur (PO) d'un milieu d'accueil en Région bruxelloise doit obtenir une autorisation préalablement à son fonctionnement auprès des Services du Collège réuni (organe exécutif de la COCOM) ou de l'ONE ou de Kind & Gezin, selon le choix du PO et de sa réalité linguistique.

La COCOM (qui en a confié le suivi à son administration, dénommée IRISCARE), l'ONE et Kind & Gezin ont signé un accord de coopération afin de veiller au contrôle du respect de cette obligation d'autorisation. Cet accord organise également l'échange d'informations entre ces administrations.

Des visites ont été effectuées dans les structures bruxelloises ne disposant pas d'autorisation pour les inviter à une régularisation de leur situation ou procéder à leur fermeture, avec la collaboration des instances communales.

En effet, l'accueil de tout-petits implique de respecter des conditions d'autorisation portant sur l'infrastructure, la sécurité et la santé, les qualifications et les compétences du personnel, les normes d'encadrement et le projet pédagogique, en vue du développement et du bien-être de l'enfant, en partenariat avec les familles. Ces conditions sont à maintenir en cours de fonctionnement.

## BILAN

Au 31 décembre 2019, aucun milieu d'accueil n'était autorisé par la COCOM (en l'absence de demande). Par contre, le double objectif de l'ordonnance était atteint : obliger tout milieu d'accueil fonctionnant en Région bruxelloise à avoir une autorisation et fermer ceux qui n'en avaient pas.

Grace à la bonne collaboration entre la COCOM, Kind en Gezin et l'ONE, les milieux d'accueil « clandestins » identifiés ont été fermés (38 places dans 3 milieux d'accueil au 31.12.2019) ou régularisés (46 places dans 2 milieux d'accueil autorisés par l'ONE à la même date –aucun par Kind en Gezin).

Les fermetures sont intervenues à l'issue d'une procédure donnant la possibilité aux milieux d'accueil dans l'illégalité de régulariser leur situation, afin de proposer un accueil sûr et de qualité aux familles bruxelloises.

Concrètement, les enfants fréquentant un milieu d'accueil autorisé par l'ONE bénéficient :

- ▶ d'un suivi médical préventif ;
- ▶ d'un milieu d'accueil accompagné, contrôlé et évalué par l'Office ;
  - travaillant avec du personnel qualifié et suivant des formations en cours d'activité ;
  - mettant en œuvre un projet pédagogique conforme au Code de qualité de l'accueil ;
  - disposant d'une infrastructure et d'équipements sûrs et adaptés ;
- ▶ ...

Chaque enfant accueilli en Région bruxelloise bénéficie donc désormais d'un suivi dans le milieu d'accueil autorisé qui l'accueille.





## GRILLE D'OBSERVATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ENTRE 18 MOIS ET 6 ANS : UN OUTIL DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ EN CONSULTATION ONE

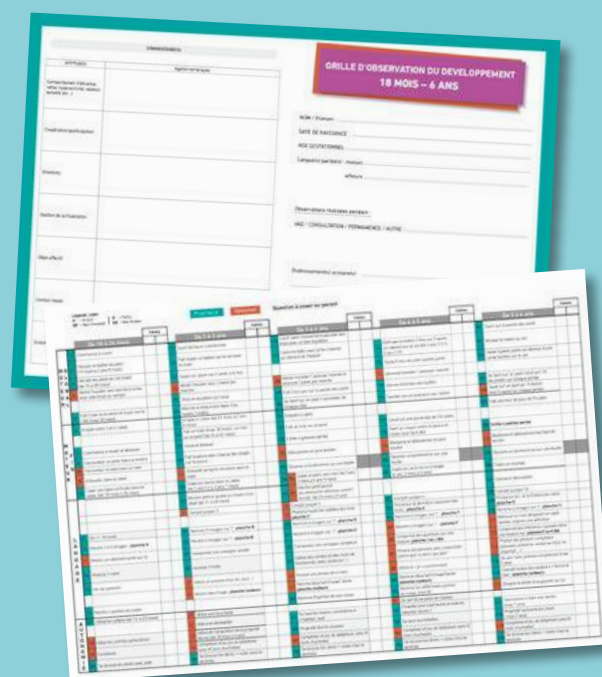
EN 2019, UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DE L'OUTIL « GRILLE D'OBSERVATION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ENTRE 18 MOIS ET 6 ANS » A ÉTÉ ORGANISÉE. CETTE CAMPAGNE VISAIT À FAIRE (RE)DÉCOUVRIR AUX PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE LIGNE DE L'ONE (PEP'S ET MÉDECINS) UN OUTIL SIMPLE ET LUDIQUE PERMETTANT D'OBSERVER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ MOTRICE DE L'ENFANT, DE SON LANGAGE ET DE SON AUTONOMIE. CET OUTIL SERT ÉGALEMENT DE SUPPORT AU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ. DES SÉANCES DE FORMATION À L'UTILISATION DE L'OUTIL ONT ÉTÉ ORGANISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES.

### REPENSER LA CONSULTATION ONE 3-6 ANS

Conçue en 2002 dans le Hainaut, la grille d'observation du développement avait pour objectif initial de redynamiser à la fois le contenu de la consultation 3-6 ans et le travail que les PEP's et les médecins y réalisent. Il convenait en effet d'envoyer la baisse importante de fréquentation qui s'observait dès la fin des premiers vaccins et au moment de l'entrée à l'école maternelle. L'enjeu était important : garder le contact avec les familles et continuer à assurer l'accompagnement médico-social préventif de l'enfant, surtout chez les familles pour qui le soutien à la parentalité est primordial. Une enquête menée à l'époque auprès des parents fréquentant les consultations ONE a montré qu'au-delà d'un suivi préventif pour leur enfant, les parents étaient aussi demandeurs d'un temps de dialogue et d'échange plus large avec les professionnels.

Face à ces constats, et après une phase d'évaluation, l'outil est repensé dès 2018 pour permettre une observation plus précise des compétences et du comportement de l'enfant (notamment des compétences langagières suite à la campagne thématique sur le développement du langage de l'enfant menée en 2016-2017).

En 2019, une campagne de promotion de la nouvelle grille s'organise selon des modalités propres aux réalités locales. Dans un premier temps, les actions ciblent une information théorique pour présenter les objectifs de l'outil et sensibiliser à son utilisation. Dans un second temps, des formations pratiques se mettent en place.



### LA NOUVELLE GRILLE D'OBSERVATION

L'outil créé se compose d'une grille d'observation du développement de l'activité motrice de l'enfant, de son langage et de son autonomie et d'un volet d'observation de son comportement socio-affectif. La grille est utilisée par le PEP's au cours d'une rencontre avec l'enfant et son parent, dans les locaux de la consultation ou en visite à domicile. Le PEP's propose à l'enfant différentes activités sous forme de jeux,



et observe les compétences acquises. La grille complétée est ultérieurement interprétée par le médecin lors de la consultation médicale. Une lecture verticale du document (différentes dimensions du développement à un âge donné) et horizontale (évolution dans le temps) permettra au médecin de juger de la nécessité de mettre en place un suivi ultérieur (renforcé ou via un spécialiste).

L'outil vise aussi le soutien à la parentalité car il permet de mettre en évidence et de valoriser aux yeux du parent les compétences de son enfant. Chaque séance d'observation peut donc se concevoir comme un espace de dialogue privilégié lors duquel le parent peut déposer ses besoins, ses attentes et ses préoccupations.



## UN PRINCIPE FONDAMENTAL : SITUER L'ENFANT DANS SON DÉVELOPPEMENT

La grille considère les compétences de l'enfant à différents âges clés entre 18 mois et 6 ans. Chaque enfant évoluant à son propre rythme, des points de repères temporels (laps de temps pour l'acquisition de la compétence observée) permettent de situer l'enfant par rapport aux attendus de son âge, sans qu'on puisse d'emblée parler de retard si un décalage est observé. Il est essentiel d'expliquer ce principe au parent pour éviter qu'il ne considère comme un échec une activité non acquise par l'enfant au moment de l'observation.

La période 18 mois -6 ans est une période riche en acquisitions et apprentissages participant au développement de l'autonomie de l'enfant. Par ailleurs, certaines pathologies peuvent déjà être détectées à 18 mois.

L'intérêt d'observer les habiletés de l'enfant dès cet âge est de pouvoir :

- repérer précocement un décalage des acquisitions psychomotrices, associé ou non à des signes neurologiques ;
- orienter l'enfant au plus tôt vers une démarche diagnostique et une prise en charge adaptée afin d'éviter que le trouble ne s'aggrave et/ou pouvoir en réduire les conséquences ;
- prévenir d'éventuelles difficultés lors de l'entrée à l'école et conseiller les parents pour le début de la scolarité.

## UNE UTILISATION PROPOSÉE, PAS IMPOSÉE

L'outil est mis à la disposition des PEP's et des médecins qui le souhaitent. Celles et ceux qui l'utilisent, apprécient sa dynamique, son côté ludique et la richesse des échanges avec les parents. Toutefois, les conditions recommandées pour sa mise en application ne sont pas toujours rencontrées (locaux peu adaptés, problèmes de personnel...).

Fin 2019, environ 50% des PEP's étaient formés à l'utilisation de l'outil et les formations se poursuivront en 2020.

Au-delà, il conviendra d'organiser périodiquement de nouvelles séances de présentation et de formation à l'attention des nouveaux PEP's et médecins. En attendant que peut-être, dans un avenir pas trop lointain, l'usage de la grille se généralise en tant que service universel offert à toutes les familles.

AOÛT



## EXTENSION DU PROGRAMME DE VACCINATION DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

AU COURS DE L'ANNÉE 2019, LE PROGRAMME DE VACCINATION DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES A CONNU DEUX ÉVOLUTIONS NOTABLES : TOUT D'ABORD LES GARÇONS, À L'INSTAR DES FILLES, BÉNÉFICIERONT DÉSORMAIS DE LA VACCINATION CONTRE LE « PAPILOMAVIRUS » (HPV) ET ENSUITE L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE DE VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE, LA RUBÉOLE ET LES OREILLONS A ÉTÉ RÉFLÉCHI EN 2019 ET ENTRERA FINALEMENT EN VIGUEUR EN 2020.

Le Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles est le nom donné à la politique de vaccination en Belgique francophone. Ce programme détermine les maladies pour lesquelles une protection vaccinale est proposée gratuitement au public et les âges auxquels elle doit être administrée.

# L'EXTENSION DE LA VACCINATION CONTRE LES INFECTIONS À PAPILLOMAVIRUS HUMAINS

## Les raisons de cette extension

Les infections causées par le papillomavirus humain, communément appelé HPV, sont à l'origine de cancers. Le plus courant est celui du col de l'utérus. C'est pourquoi, depuis 2011, une vaccination est recommandée aux jeunes filles dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'évolution des connaissances montre que le HPV provoque également des cancers de la vulve, du vagin, du pénis, de l'anus, de la bouche et du pharynx. Les femmes ne sont donc pas les seules touchées. Ainsi, un quart des cancers liés au papillomavirus concerne les hommes.

Par ailleurs, le HPV est aussi à l'origine de verrues génitales qui apparaissent tant chez les femmes que chez les hommes.

En juillet 2017, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) a donc recommandé d'introduire dans les Programmes de vaccination de chaque Communauté, la vaccination contre le HPV pour les garçons. De plus, il a préconisé l'élargissement de l'objectif de la vaccination à la prévention de l'ensemble des cancers causés (et plus seulement de celui du col de l'utérus) et à celle des verrues génitales.

Depuis la rentrée scolaire 2019, la vaccination contre le HPV est proposée gratuitement aux filles et aux garçons dans le cadre du Programme de vaccination de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## Vaccin contre deux types versus vaccin contre neuf types

Le HPV a la particularité de se décliner en plusieurs sérotypes. Il en existe environ 200 et certains sont plus dangereux que d'autres.

En juin 2019, un nouveau marché public pour l'achat des vaccins, dans le cadre du Programme, a été attribué pour une nouvelle période de 4 ans.

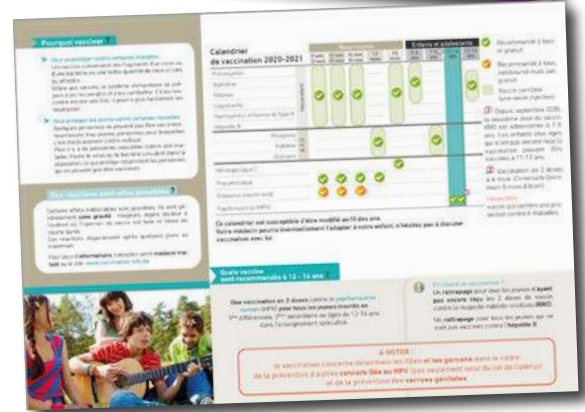
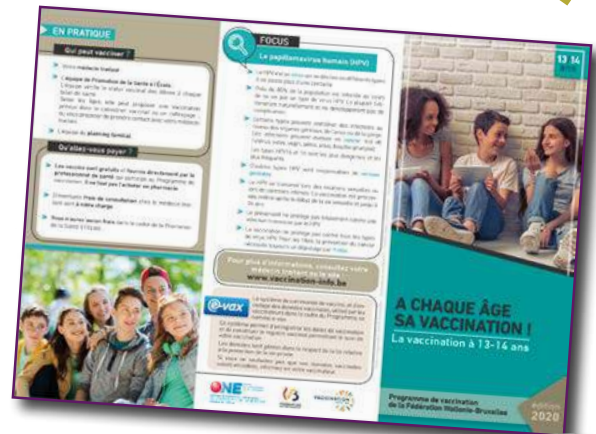
Ainsi, depuis septembre 2019, c'est un vaccin contre 9 sérotypes du HPV (Gardasil 9TM) qui est désormais proposé gratuitement. Le précédent vaccin protégeait contre les 2 sérotypes les plus invasifs du HPV (et par une protection croisée, contre 3 sérotypes supplémentaires).

## A quel âge le vaccin contre le HPV ?

Le vaccin est actuellement proposé gratuitement à tout jeune inscrit en 1ère différenciée ou 2ème secondaire ou âgé de 13-14 ans et fréquentant l'enseignement spécialisé.

Il peut être administré soit par le médecin traitant, soit via les Services ou les Centres en charge de la Promotion de la Santé à l'Ecole.

Depuis avril 2019, le CSS recommande d'abaisser l'âge de la vaccination contre le HPV à 11-12 ans, soit généralement en 6ème primaire. Néanmoins, cet abaissement impliquant



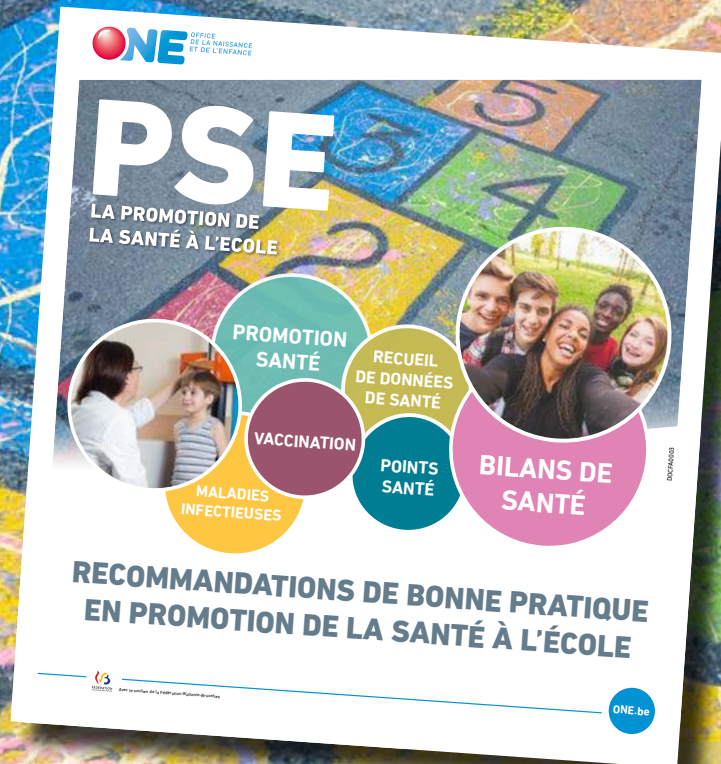
une modification conséquente de l'organisation du secteur de la Promotion de la Santé à l'Ecole, il n'a pu être mis en œuvre dès la rentrée 2019-2020, mais le sera au cours des prochaines années.

## L'ABAISSSEMENT DE L'ÂGE DE VACCINATION CONTRE LA ROUGEOLE, LA RUBÉOLE ET LES OREILLONS

A la même période en 2019, suite aux demandes répétées de l'OMS en ce sens depuis de nombreuses années, le CSS a également recommandé de modifier, dans le calendrier vaccinal du Programme, l'âge auquel la deuxième dose de vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) est administrée, de 11-12 ans (6ème primaire) à 7-8 ans (2ème primaire).

La Belgique est en effet l'un des derniers pays de l'Union Européenne à avoir une vaccination RRO2 aussi tardive.

Toutefois, cette vaccination étant principalement réalisée par les Services et Centres en charge de la promotion de la santé à l'école, ce changement nécessite là aussi une adaptation de l'organisation du travail qui ne pourra être mise en œuvre qu'à partir de la rentrée scolaire 2020-2021.



## UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES POUR LES SERVICES (OU CENTRES) EN CHARGE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE

LE BILAN DE SANTÉ D'UN ÉLÈVE D'UNE ÉCOLE DE NAMUR EST-IL LE MÊME QUE CELUI D'UN ÉLÈVE D'UNE ÉCOLE DE MONS ? PAS FORCÉMENT. POUR SOUTENIR UNE HARMONISATION DES PRATIQUES HÉTÉROGÈNES EN MATIÈRE DE SUIVI MÉDICAL, UN GUIDE DE BONNES PRATIQUES A ÉTÉ CRÉÉ À L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE (PSE).

### DES PRATIQUES HÉTÉROGÈNES CONNUES

Le transfert, en 2015, des compétences relatives à la promotion de la santé l'école (PSE) au sein de l'ONE, a été l'occasion de remettre sur le devant de la scène des constats déjà partagés par l'ensemble du secteur : entre autres, le problème posé par le fait que le suivi médical des élèves est réalisé « de manière hétérogène sur le plan qualitatif ».

Afin que chaque enfant scolarisé en Fédération Wallonie-Bruxelles puisse bénéficier de la même qualité de

prise en charge quel que soit le Service ou Centre dont il dépend, l'ONE a développé un outil de référence sur lequel se baser pour obtenir une plus grande homogénéité dans les pratiques professionnelles. Cet outil, nommé « Guide de bonne pratique » a pour ambition d'accompagner les équipes, de les soutenir dans la qualité de leur travail et, surtout, de réduire l'iniquité dans la prise en charge des élèves. Réalisé dans une optique de promotion de la santé, il vise à l'harmonisation des pratiques en PSE et à l'amélioration de la qualité de celles-ci.

## DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Pour identifier les sujets prioritaires à insérer en premier lieu dans le Guide, les critères suivant ont été considérés (sur base du Plan d'activité PSE 2016 – 2020) :

- ▶ l'importance du sujet en termes de santé publique ;
- ▶ la demande des professionnels du secteur de disposer de recommandations ;
- ▶ les changements de législation ;
- ▶ la parution de nouvelles recommandations pour le secteur de la médecine scolaire.

Pour chaque sujet traité, l'ONE a constitué des groupes de travail composés d'agents ONE responsables de la thématique et de représentants du secteur PSE, appuyés par des experts externes issus du milieu scientifique et médical. Une attention particulière est portée à la représentation des différents réseaux (SPSE libres, communaux, provinciaux et CPMS-WBE) afin de tenir compte au mieux de la réalité hétérogène de ce secteur. La commission PSE (dont la mission est de rendre des avis au Gouvernement de la FWB portant sur les réglementations en vigueur, sur leur mise en œuvre ou sur toute question ayant trait à la Promotion de la Santé à l'École) est également un appui de telle sorte à ce que la diversité du secteur de la santé scolaire soit le mieux représentée.

## A TITRE DE RECOMMANDATIONS...

Afin d'asseoir les travaux dans une démarche scientifique rigoureuse mais également dans le contexte particulier qui est celui de la médecine scolaire en Fédération Wallonie Bruxelles, une ligne de conduite a été statuée afin que les recommandations et tests retenus soient les plus pertinents possible. Pour ce faire, certains principes « directeurs » ont été choisis :

- ▶ les recommandations doivent être basées sur l'état des connaissances scientifiques actuelles ;
- ▶ les recommandations doivent faire l'objet, autant que possible, d'un consensus entre experts ;
- ▶ les traitements des affections dépistées doivent être efficaces, accessibles à tous et à des coûts raisonnables ;
- ▶ les recommandations doivent être faciles d'utilisation, fiables et reproductibles pour le terrain.

## PLUS DE 350 PROFESSIONNELS ONT DÉJÀ REÇU LE GUIDE DE BONNE PRATIQUE !

Distribué lors de la dernière journée de formation annuelle à l'attention des professionnels de la PSE organisée en septembre 2019, plus de 350 professionnels ont déjà reçu le classeur du « Guide de bonne pratique ». Celui-ci est également distribué, tout au long de l'année, lors de diverses formations organisées par l'ONE, en particulier les journées pour nouveaux professionnels PSE. Les recommandations contenues dans le Guide feront l'objet de rééditions régulières.

Parmi les thématiques d'ores et déjà disponibles dans le classeur, on retrouve : le constat de lésions, l'exposition des enfants aux ondes électromagnétiques et la vaccination par les infirmiers et infirmières PSE. Le dossier sur les nouvelles recommandations pour le dépistage visuel en PSE est finalisé et doit être distribué. Celui sur la tuberculose en milieu scolaire en est cours de finalisation également.



Un nouveau groupe de travail pour définir les recommandations pour le dépistage auditif en PSE a été mis sur pied et devrait aboutir aux recommandations d'ici deux ans.

Le « Guide de bonne pratique », étant depuis quelques années déjà fort attendu par le terrain, a été très positivement accueilli. L'assise scientifique et rigoureuse des projets a permis une bonne acceptation, par les professionnels de la PSE, des changements opérés par exemple pour les tests de dépistage visuel.



## EN 2019, L'ONE A FÊTÉ SES 100 ANS !

DURANT TOUTE CETTE ANNÉE COMMÉMORATIVE, L'ONE A MULTIPLIÉ LES INITIATIVES POUR RETRACER ET METTRE EN AVANT SA RICHE HISTOIRE AU SERVICE DES ENFANTS ET DES FAMILLES. D'UN LIVRE MÉMOIRE EN PASSANT PAR UN SITE INTERNET, UN FILM DOCUMENTAIRE ET POUR FINIR, UNE JOURNÉE FESTIVE, L'OFFICE A PU TOUT AU LONG DE SON CENTIÈME ANNIVERSAIRE, RAPPELER SES NOMBREUX ENGAGEMENTS PASSÉS, PRÉSENTER SES MISSIONS ACTUELLES MAIS AUSSI, SE PROJETER VERS L'AVENIR...

C'est officiellement le 05 septembre 1919 qu'est né l'ONE, alors « Œuvre Nationale de l'Enfance ». La toute jeune Institution fédérait alors de nombreuses initiatives caritatives de lutte contre la mortalité infantile et maternelle. Son action s'est d'emblée structurée autour de trois missions :

- le soutien aux consultations de « nourrissons » ;
- l'obligation d'une autorisation pour la garde d'enfants de moins de 7 ans ;
- l'agrément des colonies pour les enfants précarisés.

Jamais au cours de son premier siècle d'existence, l'ONE (devenu « Office de la Naissance et de l'Enfance » en 1983) ne s'est détaché des évolutions de la société, des besoins des familles ou des découvertes scientifiques, médicales ou pédagogiques... Si son parcours n'a pas été un long fleuve tran-

quille (elle a traversé une guerre, des crises économiques), l'Institution a toujours su garder ce cap, cette connexion, forte de son objet social et de son ancrage dans la société belge puis belge francophone. L'ONE s'est progressivement vu doté de nouvelles compétences qui lui ont permis de développer des actions de soutien psychopédagogique, de soutien à la parentalité ou encore de lutte contre les inégalités sociales ou de santé.

L'ONE s'engage ainsi depuis un siècle pour un accompagnement et un accueil de qualité des enfants dans une volonté d'adaptation et d'innovation permanente. Quelle est dès lors la principale force de l'Office depuis toutes ces années ? La réponse est notamment à trouver dans le soucis d'une accessibilité à tous via son action universelle mais aussi dans une attention toute particulière aux situations spécifiques de chaque enfant.

## AU DÉBUT, UNE ENVIE...

Dès le départ du projet de commémoration, l'envie de transmettre la riche histoire de l'ONE s'est imposée. L'histoire d'une société et de personnes qui au cours du 20<sup>ème</sup> siècle se sont préoccupées de l'avenir des enfants guidées par des valeurs et portées par les progrès de la société.

De nombreuses personnes se sont donc investies pendant plusieurs années pour écrire cette histoire réalisant ainsi un vaste travail collectif d'une grande richesse. Associé au savoir-faire de la RTBF, partenaire des 100 ans de l'ONE, ce travail a permis la réalisation de deux productions complémentaires : un livre et un documentaire.



## LE LIVRE : L'ONE, 100 ANS D'HISTOIRE

Au travers de textes, de témoignages et d'illustrations, le livre « L'ONE, 100 ans d'histoire » se veut être un ouvrage historique qui met en valeur le « patrimoine » de l'Office. L'ouvrage retrace les différentes étapes qui ont marqué l'ONE depuis 1919, ainsi que les enjeux de son développement futur.

*Le livre a été réalisé avec la collaboration de la société « La Page » et de l'écrivain Benoît Goffin.*

## LE DOCUMENTAIRE : 216 MOIS

Le documentaire « 216 mois » revisite bien plus que l'histoire de l'institution, il parcourt un siècle d'engagement en Belgique pour que la voix de l'enfance se fasse entendre. Il revient sur des archives étonnantes et des situations oubliées. Il donne la parole à des spécialistes qui nous rappellent cette incroyable évolution.

De la création de l'ONE à la déclaration des droits de l'enfant, de la naissance à l'adolescence, de la famille au monde du travail, de l'éducation au temps libre, de l'insouciance à l'accompagnement, ce documentaire regarde la Belgique à hauteur d'enfance.

*Ce documentaire, coproduction Mediarès / RTBF, a été réalisé par Patrick Paulo.*

## DES CAPSULES VIDEO ET UN SITE INTERNET

Ce 100<sup>e</sup> anniversaire représentait également pour l'ONE une belle occasion de mieux faire connaître son histoire, ses missions, ses enjeux et ses valeurs. C'était également l'opportunité de mettre en avant le travail exceptionnel réalisé par l'ensemble des services offerts aux enfants et aux familles et par les milliers de professionnels de terrain. C'est ainsi que chaque mois, une thématique a été mise à l'honneur via des capsules vidéo et des affichages spécifiques lors

d'événements et au sein des différents bâtiments administratifs de l'institution.

*Un site a également été réalisé pour présenter l'ensemble de ces thématiques, mais également toutes les productions liées au centenaire : <https://100one.be/>*

## ET ENFIN, DES RENCONTRES, DES MOMENTS DE FÊTE ET DE PARTAGE...

Un anniversaire, c'est également un moment privilégié pour remercier les différents acteurs de terrain et pour favoriser les rencontres. En effet, c'est grâce aux actions conjointes de tous (professionnels, bénévoles, médecins, ...) que l'ONE a pu s'engager au fil des ans pour un soutien efficace aux enfants et à leurs familles. C'est pourquoi plusieurs événements ont été organisés, dont les avant-premières du documentaire. Ces 4 projections ont permis de présenter cette production inédite aux acteurs des services de terrain, professionnels et bénévoles. Un moment de rencontre particulièrement enrichissant pour l'ONE.

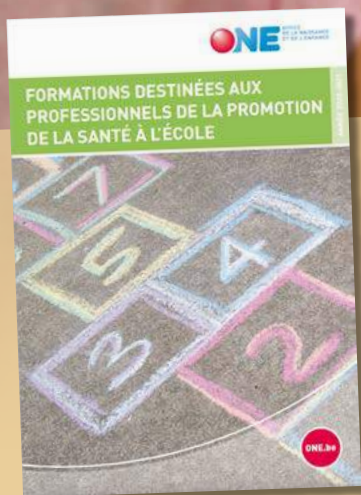
L'histoire de l'ONE n'aurait pas été possible sans l'investissement des milliers de travailleurs qui, jour après jour, se sont engagés pour apporter soutien, conseil et accompagnement aux enfants et à leur famille. **La journée de fête du 13 septembre**, point d'orgue des manifestations autour des 100 ans, était organisée pour eux, en remerciement de leur investissement au quotidien.



Et pour faire honneur à l'histoire, l'Office de la Naissance et de l'Enfance n'a pas organisé cette journée seule, puisque Kind & Gezin et Kaleido se sont joints à l'événement permettant ainsi de reformer pour une journée, **l'Œuvre Nationale de l'Enfance**, institution précéder la communautarisation.

En présence de Sa Majesté la Reine Mathilde, cette journée haute en couleurs s'est articulée autour d'une séance académique, d'une exposition, de conférences, d'ateliers collectifs, d'animations diverses, ... de belles rencontres pour fêter une belle histoire commune !





## UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION CONTINUE POUR LES PROFESSIONNELS DE LA PSE

UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION CONTINUE SUBSIDIÉE PAR L'ONE EST DÉSORMAIS ACCESSIBLE AUX PERSONNELS DE LA PSE. CETTE OFFRE VISE À SOUTENIR À LA FOIS LES PROFESSIONNELS ENTRANT EN FONCTION ET AUSSI TOUS LES AUTRES PROFESSIONNELS DANS LA DÉCOUVERTE ET L'ÉVOLUTION DE LEURS FONCTIONS ET DE LEURS MISSIONS.

### UNE FORMATION CONTINUE SUBSIDIÉE POUR SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE LA PSE

La mise en place d'une formation continue pour les professionnels de la PSE est l'occasion pour l'ONE d'accompagner les professionnels dans leurs missions auprès des élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En amont de cette offre, un travail important de synthèse des rapports d'activité des services a été réalisé par l'ONE et a permis de recenser les besoins du terrain et les questionnements des personnels. L'offre de formation s'est constituée grâce à un travail pluridisciplinaire et une coopération en interne de l'ONE (Direction PSE, Direction Santé et Direction Psychopédagogique).

Afin de renforcer les compétences des professionnels et de favoriser les échanges entre les services, ce dispositif propose des formations sur tout le territoire Wallonie-Bruxelles et sur des thèmes (les assuétudes, la réanimation cardiopulmonaire, la vaccination...) où la reconnaissance des compétences rejoint les missions de la PSE.

### UN NOUVEL OUTIL : L'INSCRIPTION EN LIGNE

Une plate-forme d'inscription en ligne a été développée afin de faciliter l'accès à l'ensemble du programme de formation pour les professionnels. Cet outil est accessible aux 42 responsables de services qui peuvent introduire les demandes de formation de plus de 800 professionnels. En cours de



cycle, et pour permettre de s'adapter à la demande et annoncer de nouveaux dispositifs, une nouvelle formation, et les sessions qui y sont associées, peut par exemple être ajoutée sur la plate-forme.

Outre l'inscription en ligne, le catalogue annuel de l'offre de formation est envoyé quant à lui en format papier à toutes les antennes PSE et diffusé à tous les personnels par voie numérique, comme sur le site de l'ONE. La plate-forme d'inscription et les accès sécurisés ont été communiqués dès la fin du mois de juin, donnant ainsi aux équipes l'opportunité d'anticiper la formation du personnel, et de la concilier aux missions PSE qui se mettent en place très tôt dans l'année scolaire.

## UN PARCOURS INITIAL POUR LES NOUVEAUX INFIRMIERS·ÈRES

La grande nouveauté de l'offre de formation continuée pour les professionnels de la PSE repose donc en 2019 sur un parcours initial de 9 modules planifié tout au long de l'année scolaire. Il permet aux nouveaux infirmiers·ères travaillant en PSE d'acquérir les connaissances théoriques, de connaître le cadre légal de leur pratique ainsi que les techniques propres à la réalisation des missions PSE. Ces formations favorisent les échanges entre les services PSE et l'ONE sur des sujets clés comme la vaccination, la maltraitance, l'alimentation et soutiennent les liens entre les équipes et sur le terrain.

## UNE FORMATION POUR TOUTES LES FONCTIONS ET DANS TOUTES LES RÉGIONS

Pour les professionnels déjà en fonction au sein de leur service, une formation continue est proposée afin que tous les personnels administratifs, médecins, infirmiers et autres agents sociaux développent leurs compétences quelle que soit leur ancienneté dans leurs fonctions PSE.

En 2019, entre septembre et décembre, 10 thèmes ont été abordés au cours de 17 formations, et elles ont touché un effectif de 127 participants pour l'offre de formation continue, et plus d'une trentaine de participants pour le parcours initial.

## CONCLUSION

Grâce à un travail de partenariat entre l'ONE et différents opérateurs de formations (choisis dans le cadre d'un marché public), un parcours initial de formation et un programme de formation continue pour tous ont pu être développés afin d'inscrire le secteur dans un processus d'amélioration, d'échanges et d'enrichissement des pratiques.



# OCTOBRE



## DES DONNÉES MÉDICO-SOCIALES POUR LE HAINAUT

L'ONE A ORGANISÉ UNE JOURNÉE DE PRÉSENTATION DES DONNÉES MÉDICO-SOCIALES DU HAINAUT EN SEPTEMBRE 2019. LES PARTICIPANTS ONT PU DÉCOUVRIR UN BILAN CONTRASTÉ, AVEC DES CHIFFRES TANTÔT INQUIÉTANTS TANTÔT ENCOURAGEANTS AU SUJET DES FEMMES ENCEINTES ET DES ENFANTS EN HAINAUT. LA PRÉSENTATION DE CES DONNÉES A ÉTÉ ADRESSÉE À TOUS LES ACTEURS DE L'ENFANCE DE LA PROVINCE, L'OBJECTIF VISÉ ÉTANT D'INSPIRER CHACUN D'EUX À METTRE EN PLACE DES PROJETS AU PROFIT DES FAMILLES ET DES CITOYENS. CECI AFIN QUE LA POPULATION DANS SON ENSEMBLE, ET NON PAS EN PARTIE, PUISSE TROUVER DES RÉPONSES ADAPTÉES À SES BESOINS.

En 2018, l'ONE a voulu renforcer son appui à l'action de toutes celles et ceux qui contribuent, au niveau de la province, à la mise en œuvre des politiques de l'enfance. Pour ce faire, à la suite du rapport de la Banque de Données Médico-Sociales consacrée à la province du Brabant Wallon, une édition du Rapport BDMS sur le Province du Hainaut a vu le jour et met en exergue les données récoltées par les Partenaires Enfants-Parents (PEP's) de l'ONE, les sages-femmes, les médecins et les milieux d'accueil situés en Hainaut.

La Banque de Données Médico-Sociales (BDMS) présente les données périnatales de l'enfant issues des programmes de santé prioritaires pour améliorer la connaissance du paysage des familles sur le plan maternel et infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce travail aboutit à une photographie

de « l'état » de la population à laquelle l'ONE propose ses services. Il permet une analyse de l'évolution du suivi des grossesses, des naissances et de la population infantile et familiale, ainsi que de leurs besoins.

L'objectif de ce rapport n'est pas seulement de « faire état » mais aussi de rendre compte de toute la richesse des partenariats développés dans le Hainaut. En effet, l'ONE a un ancrage géographique au cœur des quartiers et il développe un réseautage immensément diversifié non seulement avec le monde hospitalier, l'aide à la jeunesse, les écoles, les CPAS, le monde du handicap, la santé mentale (Rhéseau), le secteur associatif, mais aussi avec les pouvoirs locaux pour tenter de pérenniser des actions qui semblent incontournables dans le contexte où les situations des familles se sont complexifiées.

## UN BILAN CONTRASTÉ

L'analyse des données collectées dans le cadre de la BDMS pour la province, ainsi que des données issues d'autres sources, nous permet de constater que les situations de familles restent interpellantes en termes de santé, mais aussi sur le plan socio-économique, reflétant des inégalités persistantes. Néanmoins, les hauts taux de couverture des différents documents complétés mais également les faibles taux de données manquantes montrent une réelle implication et motivation de la part de tous les acteurs de terrain, qu'ils soient PEP's, sages-femmes, médecins ou encore encodeurs.

## SUIVI PÉRINATAL

En Hainaut, l'ONE suit environ 40% des futures mères en consultation prénatale (contre 33,5 en moyenne pour l'ensemble de la FWB). Bien que l'âge moyen des (futures) mères augmente partout, en Hainaut l'âge moyen reste plus bas qu'ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Outre les vulnérabilités liées au jeune âge des mères, les professionnels doivent rester attentifs à leur isolement relationnel qui n'est pas toujours facile à évaluer. Pour ces mères, des visites à domicile et un renforcement du suivi pourraient être nécessaires. Par ailleurs, il existe des collaborations entre des équipes de PEP's et des maisons d'hébergement permettant de minimiser, si pas de rompre cet isolement.

Si la prévalence des petits poids à la naissance reste à surveiller, le niveau d'acquisition du langage, testé lors du bilan de santé à 30 mois, montre que les enfants en Hainaut ont globalement un meilleur niveau de langage que la moyenne en FWB. On remarque également une diminution au cours du temps de nombre de fumeuses parmi les femmes enceintes.

Parmi les mères résidant dans la province du Hainaut, 90 % d'entre elles accouchent dans une des 15 maternités qui y sont implantées. Il s'avère également que 90% des familles hainuyères souhaitent un suivi par l'ONE pour leur nouveau-né. Celui-ci est assuré par divers types de structures de suivi médico-social pour les enfants.

Enfin, les taux de vaccination chez les enfants sont légèrement meilleurs que ceux décrits pour la Fédération toute entière.

## UNE PRÉSENTATION ATTENDUE

Pour présenter ces résultats, l'Administration subrégionale du Hainaut a organisé une rencontre le 26 septembre 2019 au Théâtre Royal de Mons en présence de la Ministre de tutelle, Bénédicte Linard. Cette matinée a rassemblé plus de 200 personnes issus d'horizons divers : personnel de terrain de l'Office, professionnels du secteur PSE, des milieux d'accueil, ... mais aussi des représentants du monde politique tels que des présidents de CPAS et échevins.

Les participants ont pu découvrir diverses présentations sur des thématiques régulièrement travaillées dans le Hainaut, telles que : la santé dentaire, le rebond d'adiposité, l'accompagnement des grossesses adolescentes et bien d'autres.

## CONCLUSION

Chaque Province, dont le Hainaut, a développé un plan opérationnel qui lui est propre. C'est là que les actions de l'Office prennent tout leur sens et toute leur valeur parce qu'elles s'ancrent dans une réalité spécifique et qu'elles appliquent le principe « du plus possible de l'un dans les limites de l'autre » (principe travaillé par Bourdieu). Le plus possible d'universel sans créer de discrimination...

Réaliser ce focus sur l'enfance et ce qui l'entoure au niveau de la Province de Hainaut demande donc de partir de constats et de réalités locales. Toute la difficulté réside dans l'idée de rendre ces constats tout en respectant la complexité de la réalité dans un secteur géographique si riche et disparate et surtout de ne pas enfermer l'empirie. Et ce d'autant plus que la représentation première que l'on a coutume de trouver concernant le Hainaut est celle d'une province plus pauvre que les autres où les gens sont davantage en mauvaise santé ou ayant un bien-être moindre. Image grise et totalement réductrice de la réalité.

Fort heureusement, des améliorations se font d'année en année tant en termes de prévention que de santé publique. Pour exemple, on peut citer le haut pourcentage de couverture vaccinale, la croissance de l'offre d'accueil des enfants, l'augmentation des mères qui allaitent leurs bébés, l'amélioration de la santé bucco-dentaire des enfants, etc.

Ce relevé statistique rend aussi visible une partie du travail qui se fait sur le terrain par les acteurs de première ligne du Hainaut, il donne du sens et se veut un retour de leurs actions.

L'outil BDMS est précieux pour la réalisation d'un tel exercice. Il permet d'identifier de manière objective les réalités rencontrées par les familles et les enfants, et d'adapter notre politique afin de leur assurer une offre de service adéquate et de qualité.



<https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-bdms/rapports-subregionaux/>



## DES 2 CÔTÉS DU LIEN

**4 JOURNÉES IDENTIQUES ET UNE SOIRÉE SPÉCIALE POUR LES ACCUEILLANTES ONT ÉTÉ ORGANISÉES PAR LES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES, ABORDANT LES CONCEPTS IMPORTANTS DU LIEN À TISSER ENTRE L'ENFANT ET L'ADULTE. CES DIFFÉRENTES JOURNÉES CONSTITUENT LE POINT DE DÉPART D'UN PROCESSUS DE FORMATION CONTINUE POUR LES PROFESSIONNELS DU SECTEUR ACCUEIL 0-3 ANS : DANS LES DIFFÉRENTES SUBRÉGIONS, DES DISPOSITIFS D'ÉCHANGES COLLECTIFS SONT MIS EN PLACE POUR LES ANNÉES 2020 ET 2021, PERMETTANT D'APPROFONDIR LES DIFFÉRENTS CONCEPTS ABORDÉS.**

### INVITATION DES 2 CÔTÉS DU LIEN

*Quel sera ce lien ? Quel sera l'enfant ? ... Pourquoi ne me rappelle-t-il pas ? ... Et lui qui n'a rien de plus... comment l'aider à s'attacher ? Il a agit de découvrir l'enfant au travers du lien qui se construit, la façon dont l'enfant répond à ses besoins, au sens que l'entend sa mère et qu'il entend. En toute conscience, l'enfant a besoin de l'aider pour exister. Mais comment faire ?*

**QUOI ?**  
Les conseillers pédagogiques de l'ONE vous invitent à rencontrer des experts francophones pour vous soutenir dans la réflexion sur :

- La compréhension de la théorie de l'attachement, son histoire et ses concepts
- La compréhension de l'accompagnement des émotions des enfants, support des communications affectives et relationnelles
- Le choix des pratiques à développer en milieu d'accueil pour soutenir et soutenir le lien entre l'enfant, sa famille et les professionnels de la MSB qui gèrent et sont de lui et l'accompagner tout au long de son séjour

**POUR QUI ?**

- Professionnel de la petite enfance, personnel d'accueil et d'entretien, directeur des lieux d'accueil
- Enseignant et en formation dans la petite enfance

**INSCRIPTION : AVANT LE 08 NOVEMBRE 2019**  
(nombreux places limitées)  
Via le lien : [www.one.be/jobbi/attachement/](http://www.one.be/jobbi/attachement/)  
Des questions ? [psychope@one.be](mailto:psychope@one.be)

**Les intervenants**

**Blaise Pierrehumbert** Docteur en psychologie. Il a enseigné à l'Université de Caen et a dirigé l'unité de recherche du Service Universitaire de soins aux adultes, dans des domaines allant de la personnalité aux abus de substances, ou encore de la culture aux neurosciences. Il est notamment l'auteur de l'ouvrage « Le premier lien » aux Éditions Odier Jacob.

**Marie Stievenart** Docteur en Sciences Psychologiques. Elle est responsable du service de Consultation et Psychothérapie de l'Enfant et chargée de cours à la Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation (FPLS) de l'Université de Liège. Elle mène des recherches sur les relations d'attachement parents-enfant, notamment à l'égard de cliniciens qui travaillent avec « difficiles » et supervise une équipe de cliniciens qui assure des consultations pour les enfants et leurs parents à la Clinique Psychologique et Logopédique Universitaire (CLPU).

**Alexandra Degres** / praticienne en attachement clinique, Directrice d'un centre de formation et d'expertise consacré à la psychologie de la relation parentale, à la santé mentale du bébé et du jeune enfant et à l'intégration progressive par la théorie de l'attachement, elle a le plaisir d'être à l'écoute de la relation entre la recherche et les applications de terrain de cette psychosociologie. Praticienne en neurosciences cognitives, elle mène des recherches cliniques. Également formée à la communication non-violente, elle propose des ateliers à des programmes de prévention santé pour les enfants et adolescents.

**Des rencontres gratuites, à la carte et accessibles à tous/toutes les professionnel·les de l'accueil 0-3 ans sur inscription**

Quand ?	Lundi 25/11	Mardi 26/11	Mercredi 27/11	Jeudi 28/11	Vendredi 29/11
Horaires ?	De 9h à 16h				De 19h à 21h30
	Accueil à 8h45 un sandwich est prévu au temps de midi				
Où ?	<b>CENOME</b> Sala Rodica - Bld de Danemark, 15-17A 1050 Saint-Gilles	<b>C.A.F</b> Noville 1 4500 Herlambang	<b>CENE</b> Rue des Francs, 143 6000 Charleroi	<b>MCA</b> (Maison de la Culture) Chaussée de l'Ourthe 34 6900 Marche-en-Famenne	<b>AUBERGE DE JEUNESSE</b> Rue Georges Smeunox, 2 4020 Liège
Intervenants	B. Pierrehumbert A. Degres A. Derois	B. Pierrehumbert A. Degres A. Derois	B. Pierrehumbert A. Degres A. Derois	M. Stievenart A. Degres A. Derois	A. Degres



Une première journée de ce type a été organisée dans le Brabant Wallon, réunissant 220 professionnels de la petite enfance sur cette même thématique. Ils ont écouté et échangé avec Blaise Pierrehumbert et Nastasya Van der Straeten. 4 journées identiques se sont déroulées à Bruxelles, Liège, Charleroi et Marche-en-Famenne.





## AGRÉMENT ET SUBVENTIONNEMENT DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

UN TRAVAIL DE CONCERTATION AVEC DES PROFESSIONNELS DE TERRAIN A PERMIS D'ABOUTIR À UN ARRÊTÉ D'AGRÉMENT ET DE SUBVENTIONNEMENT DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (SSSP) LE 2 MAI 2019 ET DE LANCER UN APPEL À PROJETS EN NOVEMBRE 2019. Désormais, les SSSP rassemblent les lieux de rencontre enfants-parents (LREP) ainsi que les espaces parents dans la séparation (EPS). Ces services ont pour point commun l'accueil et l'accompagnement des parents dans l'exercice et la pratique de leur parentalité, ou le soutien face à leurs éventuelles difficultés. Tous deux visent le développement harmonieux de l'enfant en travaillant autour de la relation enfant-parent.

### VERS LA DÉFINITION ET LA RECONNAISSANCE DE L'IDENTITÉ DE SECTEUR DES SERVICES SPÉCIFIQUES DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ (SSSP)

Depuis plus de dix ans, les « Lieux de Rencontre Enfants et Parents » (LREP) sont accompagnés par l'ONE et constituent un dispositif de mise en œuvre des missions de l'ONE, en termes de soutien à la parentalité.

Au départ peu connus des familles, des professionnels et des instances politiques, il était parfois difficile de promouvoir leurs actions. Il devenait crucial de pouvoir clairement identifier ce type de services pour les familles. Le contrat de gestion 2013-2018 a ainsi prévu d'étudier la possibilité d'adopter une réglementation spécifique ou d'intégrer les LREP dans une législation existante.

En parallèle, les services EPS étaient au départ soutenus par le Ministre de l'Aide à la Jeunesse. Le premier a été créé en 2009 à Charleroi après deux années de maturation au sein d'un groupe de travail de la Plate-forme de concertation en Santé mentale de Charleroi-Centre. Au fil des années, d'autres initiatives se sont mises en place à Verviers, Liège, Mons et Neufchâteau. Identifiés en 2017 comme des services de prévention générale dont les missions relèvent du soutien à la parentalité, l'ONE a été jugé compétent pour assurer leur accompagnement. C'est ce transfert de compétences ainsi que la prise de connaissance de leurs points communs avec les LREP qui a inspiré ce projet. Après plusieurs rencontres, l'ONE a pu cerner les réalités, champs et philosophie d'action des EPS : les LREP et les EPS ont bien une vision commune !

Cette reconnaissance a été actée au travers d'un Arrêté, qui a fixé la définition des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité. Leurs missions s'exercent au bénéfice des familles, quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'aux futurs parents. Pour exercer ces missions, ces services se réfèrent aux principes définis par le Référentiel de Soutien à la Parentalité « Pour un accompagnement réfléchi des familles ».

Elles s'exercent dans un cadre préventif et dans la bientraitance. Ces services n'ont pas pour mission de travailler sur ordre d'un mandat, de réaliser des diagnostics, des évaluations ou des thérapies. Ils garantissent aux parents qui les fréquentent la confidentialité, l'anonymat, et l'accessibilité financière. L'enfant y est accueilli sous la responsabilité du parent ou du familial qui l'accompagne.

Actuellement, deux types de services entrent dans la catégorie des SSSP : les Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) et les Espaces Parents dans la Séparation (EPS). En 2019, environ 180 LREP sont recensés en Fédération Wallonie-Bruxelles et 5 EPS.

Les missions générales des LREP sont : soutenir la

relation entre l'enfant et ses parents, favoriser la socialisation précoce de l'enfant, rompre l'isolement social et favoriser le développement global de l'enfant. Elles s'exercent dans un cadre convivial qui consiste à offrir un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole, d'expression pour les enfants et les parents. Les jeux et activités éventuels doivent constituer des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants.

Les missions générales des EPS sont : d'offrir un espace d'accueil, de sensibilisation et d'écoute destiné aux parents en cours de séparation ou déjà séparés, éprouvant des difficultés dans leur relation parentale ; d'inviter les parents à se recentrer sur les besoins de leur enfant et accompagner la construction d'une coparentalité responsable adaptée à la situation ; d'évoluer avec les parents et adapter le rythme des entretiens en fonction de la réalité et du souhait de ceux-ci ; de proposer, selon les besoins, des orientations pertinentes aux familles.

## CO-CONSTRUCTION ET CONCERTATIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE TERRAIN

C'est ainsi que des concertations avec les secteurs ont été réalisées, afin de viser l'adéquation de l'agrément avec les réalités de terrain. Deux rencontres ont été organisées en mars 2017 et en septembre 2017 afin de tenir compte des besoins, leviers et contraintes des professionnels mais aussi de déterminer des dénominateurs communs dans des pratiques à géométrie variable qui œuvrent dans le même sens

Le projet d'Arrêté est présenté par la Ministre de l'Enfance au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour finalement, après quelques modifications, être adopté le 2 mai 2019. Il s'agit du premier texte législatif qui ait inscrit les 4 principes du référentiel de soutien à la parentalité.

## MISE EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ

En novembre 2019, l'appel à projet « agréments » a pu être lancé après publication de l'Arrêté au Moniteur belge. Différents canaux de communication ont été visés. Cet appel concernait, dans un premier temps, les SSSP déjà accompagnés et subventionnés par l'ONE.

Fin 2019, 54 dossiers LREP recevables ont été recensés pour 6 dossiers EPS. L'agrément leur sera notifié en 2020 et accordé pour une durée de 5 ans.



## LANCEMENT DU PROGRAMME « NAÎTRE ET GRANDIR »

LE 25 NOVEMBRE 2019, LE NOUVEAU PROGRAMME NAÎTRE ET GRANDIR A ÉTÉ LANCÉ, LORS DE L'ÉVÉNEMENT « L'AVENIR EN 3 MOTS » À L'AULA MAGNA DE LOUVAIN-LA-NEUVE. CETTE JOURNÉE A AUSSI ÉTÉ L'OCCASION D'ANNONCER AUX PROFESSIONNELS DE PREMIÈRE LIGNE DE L'ONE, LE NOUVEAU NOM DONNÉ À LEUR MÉTIER.

### POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

Plusieurs constats ont mené à ce besoin de changement et d'adaptation dans la mission Accompagnement de l'ONE :

- ▶ L'évolution des besoins des enfants et des parents ;
- ▶ L'évolution du contexte : les séjours écourtés en maternité depuis 2015, ont provoqué le risque de ne plus voir tous les parents en maternité ;
- ▶ Le besoin de clarifier le rôle des professionnels de première ligne de l'ONE auprès des parents d'autant que d'autres acteurs sont aussi présents dans la période pré- et périnatale. La dénomination « TMS » (Travailleur Médico-Social), était incomprise par les parents ;

- ▶ Le besoin de communiquer efficacement auprès des parents (et des professionnels de première ligne eux-mêmes) en formulant une offre de service plus adaptée et plus visible.

Ces constats appelaient la nécessité de se repositionner et de communiquer ensuite vers le grand public.

L'ONE, qui est un acteur de référence dans le domaine de la prévention en matière de santé et du soutien à la parentalité, a donc adapté - comme il l'a fait de façon constante dans son histoire - son offre de service en répondant aux besoins des parents et à l'évolution du contexte.

Cette nouvelle offre de service d'accompagnement des (futures) familles ne constitue pas une révolution mais une évolution.



Les modifications touchent essentiellement la période prénatale et périnatale. La grande nouveauté consiste dans le contact périnatal proposé à tous les futurs parents en fin de grossesse. Ce contact sert à faire connaissance avec la famille de façon précoce, à lui présenter les services de l'ONE et à faire le lien avec les acteurs de la consultation pour enfants, avant même la naissance de l'enfant. Le rythme des rencontres dans les périodes prénatale et postnatale a également évolué pour correspondre à des moments clés de la grossesse d'une part, et du développement de l'enfant d'autre part.

Cette offre de service prend aujourd'hui la forme d'un Programme d'accompagnement qui porte le nom de **Naître et Grandir**.

Lors de l'évènement du 25/11/19, ces changements ont été annoncés et expliqués, en toute transparence et de façon dynamique, aux professionnel·s de première ligne directement concernés par ceux-ci. Ces professionnel·s sont en effet les ambassadeurs de ce nouveau programme. Il fallait qu'ils puissent y adhérer pleinement et s'en sentir porteurs auprès du grand public.

# NAÎTRE & GRANDIR

## POURQUOI « NAÎTRE ET GRANDIR » ?

Parce qu'au quotidien, les professionnel·s de première ligne participent à cette action collective qui consiste à faire naître et à faire grandir les enfants. Mais aussi à faire naître et faire grandir les parents dans leur rôle, à travers le soutien à la parentalité. Le nom est centré sur l'enfant et convient à l'ensemble de l'offre (du prénatal au post-natal en passant par la périnatalité). Il montre également la continuité de l'action et évoque l'accompagnement qui est proposé tout au long du développement de l'enfant. Enfin, il symbolise le cheminement du professionnel aux côtés des (futurs) parents.

Après avoir clarifié et mis un nom sur l'offre de service pour les familles, il fallait faire de même pour les professionnel·s de l'ONE, porteurs du programme.

La dénomination de Travailleur Médico-Social, TMS, était mal comprise voire peu utilisée par les parents. Même les professionnel·s se présentaient autrement au contact des familles. Il était donc essentiel de trouver un nom plus clair et plus attractif : Partenaire Enfant-Parent (PEP's).

« Partenaire » donne une posture professionnelle particulière, avec un objectif particulier, objectif admis par toutes les parties. Le professionnel de première ligne de l'ONE est le partenaire de la famille, il s'associe à elle, avec, au centre des préoccupations, le bon développement et le bien-être de l'enfant. Il agit aux côtés des parents, se (pro)pose en soutien. Il oriente face aux questionnements ou aux difficultés. Il est disponible. Outre la relation qu'il installe, « Partenaire » est chaleureux, simple et... invariable en genre.

Un nouveau dépliant ( Avec vous, pas à pas ) a été créé pour présenter aux familles le programme Naître et Grandir de l'ONE.



Dans le courant de l'année 2020, l'ONE mènera une campagne de communication externe pour faire connaître le programme aux parents et futurs parents ainsi qu'aux partenaires externes.



## SUBSIDES AUX ACCUEILLANT.E.S D'ENFANTS INDÉPENDANT.E.S, MILIEUX D'ACCUEIL NON-SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE

LES ACCUEILLANT.E.S D'ENFANTS INDÉPENDANT.E.S, MILIEUX D'ACCUEIL JUSQUE-LÀ NON SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE, ONT REÇU POUR LA PREMIÈRE FOIS UN SUBSIDE RÉCURRENT DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT STRUCTUREL DU SECTEUR, PRÉVU PAR LA RÉFORME. CE SUBSIDE S'AJOUTE À DEUX SUBSIDES EXCEPTIONNELS DE SOUTIEN AU SECTEUR, DANS LE CADRE DES PROCESSUS DE RÉFORME ET D'INFORMATISATION DES MILIEUX D'ACCUEIL.

La réforme de l'accueil de la petite enfance prévoit l'octroi d'un subside de base annuel de 250 EUR par place pour les (co-)accueillant.e.s indépendant.e.s (nouvelles dénomination des accueillant.e.s autonomes).

Afin de soutenir ce secteur, l'ONE a décidé de lancer un premier appel à candidatures auprès de l'ensemble des (co-)accueillant.e.s indépendant(e)s autorisé.e.s au 31/12/2019.

Pour répondre à cet appel 2019 et bénéficier de ce subside, il convenait de remplir les conditions suivantes :

- ▶ être autorisé.e au 31/12/2019 ;
- ▶ proposer un accueil d'au moins 10 heures par jour, 5 jours par semaine et 220 jours par an ;
- ▶ répondre à l'appel à candidatures en introduisant la demande de subside au plus tard pour le 31 janvier 2020, accompagnée de justificatifs de dépenses liées à l'activité au moins équivalentes au montant de la subvention.

Ce nouveau subside de base est un subside récurrent : l'accueillant.e qui en a bénéficié pour 2019 bénéficiera d'un droit au subside annuel, aussi longtemps que son autorisation sera effective et que les conditions de son maintien et celles du subside seront respectées.

## SUBSIDES EXCEPTIONNELS

Dans le cadre du lancement du processus de réforme (phase 1 2019-2020), un subside exceptionnel de 300 EUR par place autorisée a été prévu pour soutenir l'activité des accueillant.e.s indépendant.e.s. Contrairement au subside de base, il s'agit d'un subside exceptionnel.

Ce subside a commencé à être versé en décembre 2019 et poursuivi dans le courant du 1er trimestre 2020, au fur et à mesure de la réception des comptes bancaires des accueillant.e.s bénéficiaires. Le montant de ce subside devait être affecté à l'activité d'accueil (infrastructure, équipements, frais de fonctionnement, ...) et justifiable à la première demande de l'ONE.

Par ailleurs, l'ONE a reconduit le subside Pro-one en 2019 afin de soutenir les accueillant.e.s indépendant.e.s dans le processus d'informatisation des milieux d'accueil.

Le subside a été versé en décembre aux accueillant(e)s qui disposaient déjà de leurs codes d'accès et se sont connecté.e.s et ont complétés/validés leurs données sur le portail Pro-one.

Pour les autres, les codes d'accès ont été fournis début 2020 et un contact direct a été pris pour faciliter leur accès au portail et la validation des données. Une fois les données validées, le subside exceptionnel a été liquidé dans le courant du 1er trimestre 2020.

Ces informations étant capitales pour bien communiquer et collaborer, de façon rapide, pertinente et efficace, elles doivent être vérifiées et maintenues en permanence à jour.

[1. Voir l'article qui leur](#) est consacré par ailleurs

## PRÉCISIONS CONCERNANT LA RÉFORME

À partir du 1er janvier 2020, les accueillant.e.s autonomes seront appelé.e.s accueillant.e.s indépendant.e.s afin de faire plus clairement apparaître leur statut de travailleur indépendant. Par opposition aux accueillant.e.s relevant d'un service d'accueil d'enfants, qui passent progressivement sous le statut de travailleur salarié<sup>1</sup>.

Le co-accueil entre accueillant.e.s indépendant(e)s déjà existant ou futur restera possible : rien ne change.

Par contre, la capacité autorisée pour les nouve.lles.aux accueillant.e.s (autorisé.e.s à partir du 1er janvier 2020) devra être de 4 places. Pour les accueillant.e.s en fonction et autorisé.e.s pour une capacité de 2 ou 3 places, rien ne change.

## ACCOMPAGNEMENT


L'ONE a mis en place un accompagnement du secteur, notamment des accueillant.e.s indépendant.e.s, dans le processus de réforme : Cellule dédiée à la réforme au sein du Département Accueil (Guichet d'information, gestionnaires de projets, ...), groupe de pilotage, coalition, communauté accueil petite enfance, ...

Cet accompagnement spécifique complète celui qui est pratiqué par les Agents conseil, qui accompagnent, contrôlent et évaluent les accueillant.e.s indépendant.e.s.

Les (co)accueillant.e.s indépendant.e.s exercent leur activité seul.e.s (ou à deux), mais sont accompagné.e.s par l'ONE au quotidien (Agents conseil, outils de communication -Flash Accueil, informations sur notre site Internet, brochures,..., ...) et dans le cadre de la réforme (Guichet de l'information, ...).

Il.elle.s sont aussi désormais subventionné.e.s par l'ONE.





## FIN DU PROJET EXPÉRIMENTAL DE STATUT SALARIÉ DES ACCUEILLANT.E.S TRAVAILLANT AVEC UN SERVICE D'ACCUEILLANT.E.S D'ENFANTS: CE N'EST QUE LE DÉBUT DU STATUT...

LE PROJET EXPÉRIMENTAL 2018-2019 DE STATUT SALARIÉ DES ACCUEILLANT.E.S A PRIS FIN AU 31 DÉCEMBRE 2019. À PARTIR DU 1ER JANVIER 2020, TOU.TE.S LES ACCUEILLANT.E.S ENGAGÉ.E.S PAR LES SERVICES DE L'ONE SERONT SALARIÉ.E.S. LE PROJET SE TRANSFORME EN GESTION COURANTE : EN ROUTE VERS LA GÉNÉRALISATION DU STATUT À L'ENSEMBLE DES ACCUEILLANT.E.S !

Depuis le 1er avril 2003, le statut des accueillant.e.s conventionné.e.s leur permet de bénéficier d'une situation administrative et sociale proche de celle des salariés. Ce statut leur donne droit à une couverture en cas de maladie, l'incapacité de travail, les maladies professionnelles et accidents de travail. Il ouvre par ailleurs le droit aux allocations familiales et à la pension.

Il leur permet en outre de percevoir une indemnité en cas d'absence d'enfants inscrits, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'accueillant, ce qui le protège des fortes variations d'indemnités, typique à leur activité. Par ailleurs, la capacité maximale autorisée a été portée à 4 enfants équivalent temps plein (3 auparavant).

Ce statut n'était toutefois qu'une étape vers le statut salarié réclamé par le secteur.

### PROJET PILOTE DE NOUVEAU STATUT SALARIÉ

Le projet pilote 2018-2019 de nouveau statut salarié a été décidé le 8 novembre 2017 par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il portait initialement sur 400 postes salariés. Mais le premier test de ce nouveau statut a été un tel succès qu'au moins 200 postes supplémentaires y ont été ajoutés.

Concrètement, ce nouveau statut apporte une plus grande stabilité d'emploi, à travers un contrat d'emploi, un salaire fixe et des congés payés. Pour en savoir plus : voir encadré et [www.one.be/accueillantesalariee](http://www.one.be/accueillantesalariee)

Etant donné le surcoût important pour l'Office généré par ce nouveau statut, sa mise en œuvre est progressive, comme l'a été l'augmentation de la capacité maximale autorisée à 4 enfants ETP à partir de 2003.

Il s'applique à des accueillant.e.s en activité et à des personnes recrutées. À partir du 1er janvier 2020, tous les recrutements se feront dans le cadre de ce statut. À une exception près : celle du co-accueil (le contrat de travail est un contrat de travailleur à domicile).

L'objectif est que tou.te.s les accueillant.e.s travaillant avec un service soient salarié.e.s à la fin 2025, sous réserve des budgets annuels dont disposera l'Office pour l'atteindre.

## CAMPAGNE DE PROMOTION

Une vaste campagne a été lancée en mai 2019 pour informer les accueillant.e.s mais aussi les élèves qui se destineraient à ce métier de la possibilité de bénéficier désormais d'un vrai contrat de travail, avec tous les avantages qui y sont liés.

Cette campagne d'information visait à mieux faire connaître la perspective de généralisation du statut de salarié à l'ensemble des accueillant.e.s d'enfants francophones travaillant avec un service de l'ONE. Elle s'est déclinée sur différents supports : flyer et affiche, page spéciale sur le site Internet, article dans le journal d'information « Flash Accueil », séances d'information co-organisées avec le Forem et Actiris, mais également vidéos et messages sur les réseaux sociaux.

Elle était destinée aux services d'accueillant.e.s, aux membres de la plateforme (Fédérations d'employeurs et syndicats du secteur), aux écoles de puériculture, aux services du Forem et d'Actiris, aux locaux des administrations subrégionales et de l'administration centrale de l'ONE, mais aussi aux Communes.

Le but de cette campagne était de susciter davantage de vocations, notamment à un moment charnière de l'année où bon nombre d'étudiants s'apprêtent à opérer un choix crucial pour leur avenir. La volonté était dès lors de mettre en lumière les différents avantages qu'offre ce nouveau statut. Mais aussi d'informer sur les modalités à suivre pour en bénéficier.

La campagne était aussi l'occasion de rappeler que l'obtention de ce statut permet aux accueillant.e.s de travailler à la maison ou dans un lieu choisi, sûr et adapté. De bénéficier d'un service qui encadre, fournit une aide pour l'équipement de base et prend en charge la gestion administrative de leur activité. Une bonne façon de les détacher de contraintes souvent lourdes pour leur permettre de se concentrer sur l'accueil des tout-petits.

## BILAN

Sur les 700 recrutements prévus du projet expérimental 2018-2019 (transformations de statut d'accueillant.e.s en activité et recrutements directement sous statut salarié), 644 contrats de travail avaient été signés par 532 anciennes accueillantes conventionnées et 112 nouvelles accueillantes fin 2019.

Par ailleurs, 65 dossiers de demande étaient en cours de traitement. Seuls 3 services (dont 1 n'ayant que des co-accueils, incompatibles avec le statut salarié – contrat de travail à domicile), sur les 77 existant, n'avaient pas encore participé au processus.

À partir du 1er janvier 2020, le statut salarié devient pérenne. Le projet se transforme en gestion courante. En route vers sa généralisation à l'ensemble des accueillant.e.s travaillant avec un service...



### Extrait de l'ANNEXE 6 : MODALITES ADMINISTRATIVES ET DE SUBVENTIONNEMENT RELATIVES AU PROJET EXPERIMENTAL DE PASSAGE AU STATUT SALARIE DES ACCUEILLANT(E)S D'ENFANT(S) CONVENTIONNEE(S)

du Contrat de gestion 2013-2018 de l'ONE

« Art. 3. Le premier objectif à moyen terme est de finaliser le statut provisoire de 2003 pour l'ensemble des accueillant(e)s conventionnées au travers de mesures suivantes :

1. application du droit du travail tel qu'il résulte de la législation et des accords sectoriels en vigueur ;
2. stabilisation de la rémunération des accueillant(e)s ;
3. extension de la protection sociale notamment au regard du droit au chômage ;
4. ouverture du droit aux congés payés et au pécule de vacances.

Art. 4. Le second objectif à moyen terme est de soutenir le maintien et le développement d'une offre d'accueil diversifiée, accessible et de qualité au travers des mesures suivantes : 1. renforcement de l'attractivité de la profession d'accueillant(e) afin de favoriser le maintien et le développement de ce type d'offre d'accueil ;

2. pérennisation et viabilité financière des Pouvoirs Organisateurs des services ;
3. renforcement de la dynamique de professionnalisation et de qualité au travers :
  - d'un accroissement des exigences au niveau de la formation initiale (en cohérence avec l'ensemble des milieux d'accueil) ;
  - d'une meilleure reconnaissance du métier d'accueillant(e) comme profession à part entière ;
  - du monitoring du maintien et de la bonne utilisation des capacités d'accueil du secteur au bénéfice des familles et des enfants ;
  - du subventionnement du coût salarial des accueillant(e)s. »

# GESTION DE L'INSTITUTION

Organisme d'intérêt public doté de la personnalité juridique, l'Office est un parastatal de type B, ce qui signifie qu'il dispose d'une autonomie de gestion, tout en restant sous la tutelle du Ministre de l'enfance.

Le Conseil d'administration (CA) est l'organe central de gestion de l'Office.

Il a notamment pour compétence de définir la politique de l'ONE, de statuer sur les propositions émises par l'administration quant à la gestion de l'Office, d'approuver le Contrat de gestion, le budget, les comptes annuels, d'approuver les avis rendus au Gouvernement, etc.

Les membres du CA (six membres effectifs) sont nommés, pour la durée d'une législature, par le Gouvernement de la

Fédération Wallonie-Bruxelles en fonction de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles (en application de la clef d'Hondt). Sont également invités aux séances du Conseil d'administration, avec voix consultatives : le Président du Conseil d'avis, celui du Conseil scientifique ainsi que la Coordinatrice de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ). En outre, lorsqu'il y a un point relatif à la programmation des milieux d'accueil, le président du Comité de programmation y est aussi invité. Assistent également aux séances, l'Administrateur général de l'ONE, une Observatrice, un secrétaire désigné au sein du personnel de l'Office et deux Commissaires du Gouvernement.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION (SITUATION AU 30/06/2020)

PRÉSIDENT	Monsieur Thierry WIMMER	Avocat
Vice-Président-e-s	Madame Claudia CAMUT	Directrice Relation Affiliés, Marketing et Logistique de la Mutualités Solidaris de Mons-Wallonie picarde
	Monsieur Errol DELCOUR	Comptable auprès de la Médecine pour le Peuple Herstal
	Madame Amélie SERVOTTE	Directrice du Département Personnes âgées au CPAS de Schaerbeek
MEMBRES	Madame Violaine HERBAUX	Conseillère au centre Jean Gol Echevine de l'Enseignement, de la Petite Enfance et de la Mobilité à Silly
	Madame Anne JANSSEN	Coordinatrice gestion hospitalière MSF
OBSERVATRICE	MADAME VÉRONIQUE SALVI	Chargée de mission au développement stratégique de l'UCLouvain en Hainaut
COMMISSAIRES DU GOUVERNEMENT	MONSIEUR ALAIN JEUNHOMME	Commissaire du Gouvernement
	Monsieur Mathias EL BERHOUMI	Chef de cabinet de la ministre de l'Enfance Professeur à l'Université Saint-Louis – Bruxelles
INVITÉS PERMANENTS	Monsieur Philippe ANDRIANNE	Président du Conseil d'avis Secrétaire politique ENEO
	Monsieur Jean-Pierre SCHAAPS	Président du Conseil scientifique
	Madame Anne-Marie DIEU	Coordinatrice a.i. de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Application du décret portant sur la transparence des Organismes Publics (M.B. du 14/08/2003). Vous trouverez ci-dessous, à titre indicatif, les montants annuels relatifs à chaque poste au 31 décembre 2019.\*

FONCTION		MONTANTS BRUTS
Benoît PARMENTIER ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	De Janvier 2018 à Décembre 2019	137 985,14
PRÉSIDENTE	De Janvier 2018 à Décembre 2019	33 066,20
VICE-PRÉSIDENT(E)S	De Janvier 2018 à Décembre 2019	23 927,40
MEMBRES	De Janvier 2018 à Décembre 2019	2 347,07

\* Montants perçus par les représentants au précédent Conseil d'administration

# ORGANISATION DE L'ONE

## SCHÉMA ORGANISATIONNEL 2019

L'Institution est composée d'une Administration générale qui en assure le contrôle global, de deux grands Départements Accueil et Accompagnement et de Directions, sous l'autorité du Conseil d'administration.

Le pilotage interne de l'Institution est complété par des lieux de réflexion stratégique et de coordination :

### ► Collège de l'Administration générale (CAG)

Cet organe est un lieu de **coordination et de communication** officiel de l'Office.

Celui-ci est présidé par l'Administrateur général.

Il est composé des différents responsables de directions et des coordinateurs subrégionaux.

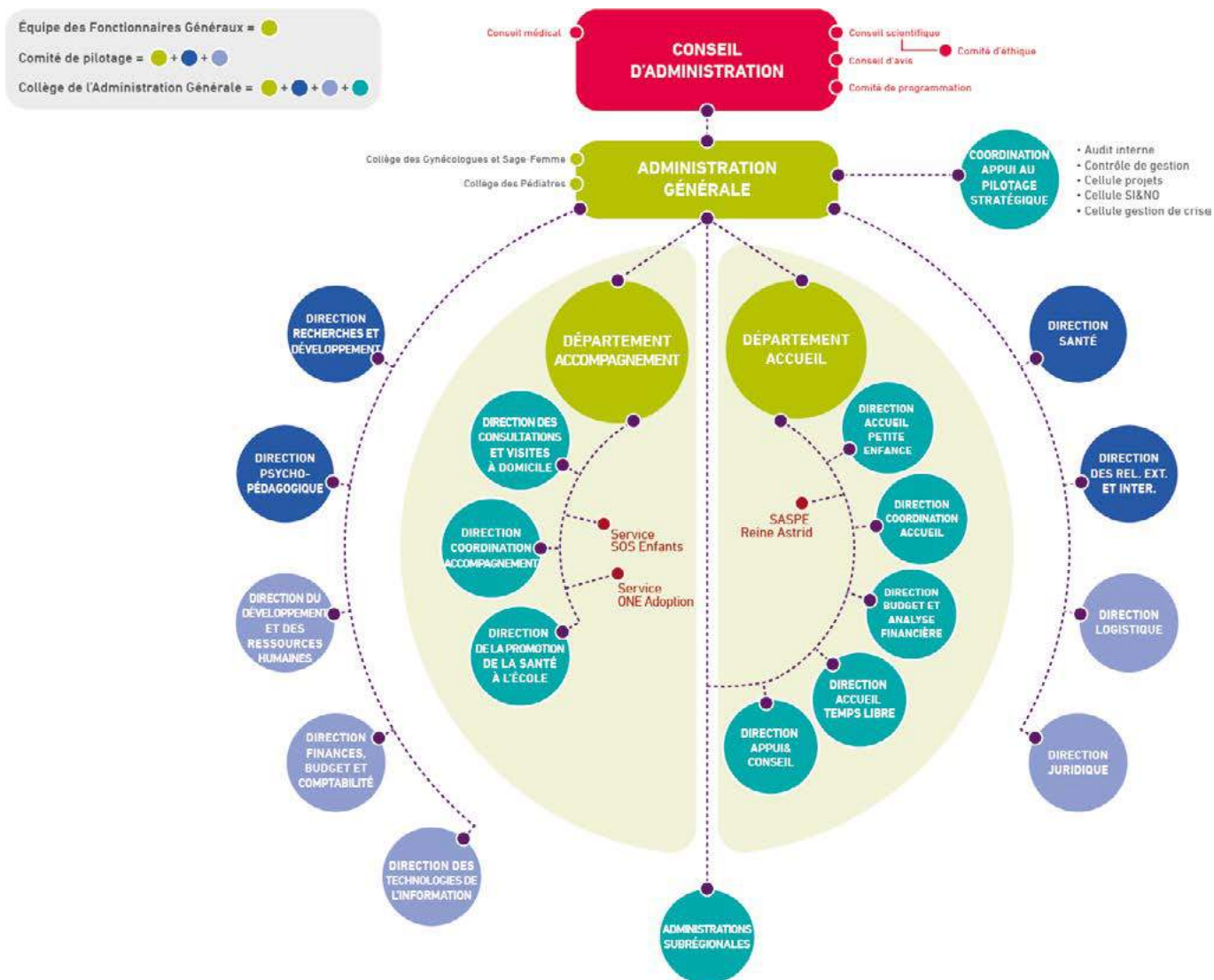
### ► Equipe des fonctionnaires généraux (EFG)

Les fonctionnaires-responsables de l'Administration générale et des Départements Accueil et Accompagnement forment l'Equipe des Fonctionnaires Généraux (EFG), organe de **définition stratégique**.

### ► Comité de pilotage stratégique

Un Comité de pilotage rassemble l'équipe des Fonctionnaires généraux et les Responsables des Directions sous l'autorité directe de l'Administrateur général

Ce comité est chargé de la **mise en œuvre des options stratégiques** arrêtées pour l'Institution.



<b>ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL</b>	<b>BENOÎT PARMENTIER</b>
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EXPERT	LAURENT MONNIEZ
<b>DÉPARTEMENT ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>JEAN-LUC AGOSTI</b>
DIRECTION DE LA COORDINATION ACCOMPAGNEMENT	CATHERINE LATIERS
DIRECTION DES CONSULTATIONS ET VISITES À DOMICILE	FRANÇOIS CLAERHOUT
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE	ALEC DE VRIES
SERVICE SOS ENFANTS	JESSICA SEGERS
SERVICE ONE ADOPTION	BERNARD MATHIEU
<b>DéPARTEMENT ACCUEIL</b>	<b>N.</b>
DIRECTION DE LA COORDINATION ACCUEIL	BRIGITTE MARCHAND
DIRECTION ACCUEIL PETITE ENFANCE	MICHAEL VANVLASSELAER
DIRECTION APPUI&CONSEIL	EDDY GILSON
DIRECTION ACCUEIL TEMPS LIBRE (ACCUEIL EXTRASCOLAIRE, ECOLES DE DEVOIRS, CENTRES DE VACANCES)	ANNICK COGNAUX
DIRECTION BUDGET ET ANALYSE FINANCIERE	CARMELO LEONARDO
SERVICE D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ DE LA PETITE ENFANCE (SASPE-HOME REINE ASTRID LA HULPE)	JEAN-MARIE CABY
<b>DIRECTION LOGISTIQUE F.F</b>	<b>CLAUDINE BUEKENHOUT</b>
<b>DIRECTION RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT</b>	<b>GENEVIÈVE BAZIER</b>
<b>DIRECTION SANTÉ</b>	<b>INGRID MORALES</b>
<b>DIRECTION PSYCHOPÉDAGOGIQUE</b>	<b>LAURENCE MARCHAL</b>
<b>DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>PASCALINE VERTESSSEN</b>
SERVICE COMMUNICATION INTERNE	MICHAËL HARZIMONT
<b>DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>	<b>N.</b>
<b>DIRECTION JURIDIQUE</b>	<b>TANIA DUBRULE</b>
<b>DIRECTION RELATIONS EXTERNES ET INTERNATIONALES</b>	<b>N.</b>
SERVICE COMMUNICATION EXTERNE	CATY GUILLAUME
<b>DIRECTION FINANCES / COMPTABILITÉ / BUDGET</b>	<b>XAVIER DUTRIEZ</b>
<b>CELLULE AUDIT INTERNE</b>	<b>ARIANE NEUBOURGH</b>
<b>CELLULE CONTRÔLE DE GESTION</b>	<b>MARC FRANKEN</b>

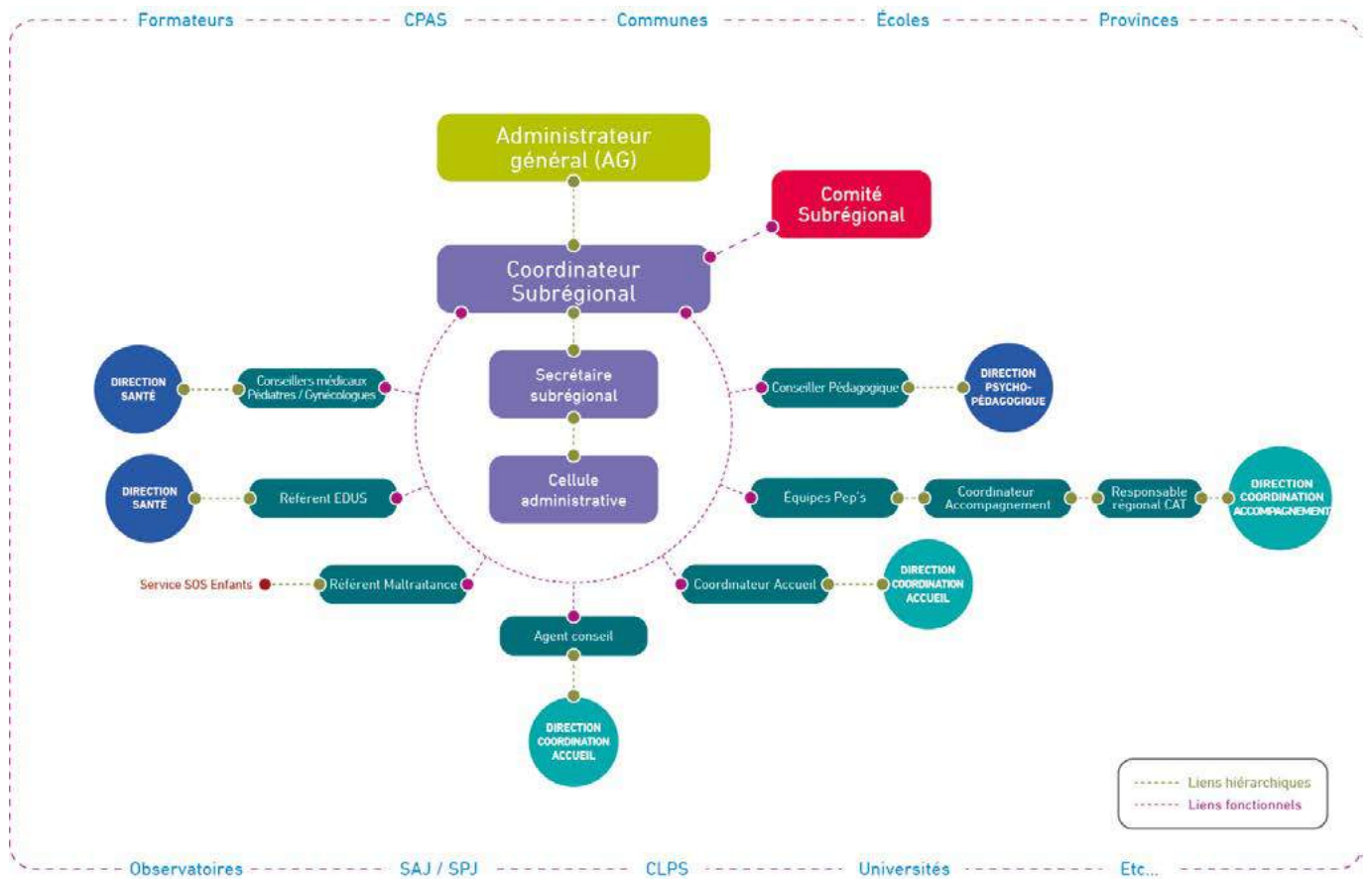


## SCHÉMA ORGANISATIONNEL SUBRÉGIONAL 2019

L'Office est par ailleurs décentralisé en 6 Administrations subrégionales dont la compétence territoriale s'étend aux provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Liège, du Luxembourg, de Namur et à la Région de Bruxelles-capitale.

Chaque administration est gérée par un Coordinateur subrégional qui assure la synergie, au sein de l'ONE, entre

agents ainsi que la concertation avec les acteurs institutionnels de la subrégion qu'il gère. Les Administrations subrégionales (ASR) apportent également leur appui aux travaux des Comités subrégionaux.



## COMITÉS SUBRÉGIONAUX (SITUATION AU 30/06/2020)

Six Comités subrégionaux répartis sur les six zones géographiques correspondantes à chaque administration subrégionale constituent des organes de gestion décentralisés venant en appui au Conseil d'administration (CA). Un Comité subrégional est composé de maximum neuf membres nommés par le CA sur propositions des services agréés par l'ONE. Ses membres sont nommés pour une période de cinq ans, sur la base de la complémentarité de leurs compétences dans les matières de l'enfance et de la gestion publique.

Les Comités subrégionaux prennent notamment en première instance les décisions relatives à l'octroi ou au retrait d'autorisation de l'ensemble des services des milieux d'accueil dans le secteur de l'accueil. En outre, ils agrément les projets santé-parentalité et remettent un avis sur l'agrément des consultations dans le secteur de l'accompagnement.

### 6 COMITÉS SUBRÉGIONAUX

DU BRABANT WALLON		DE LIÈGE	
PRÉSIDENTE	Madame Natacha VERSTRAETEN	PRÉSIDENTE	Madame Martine BODEN
VICE-PRÉSIDENT-E-S	Monsieur Vincent DE LAET Madame Ludivine HENRIOULLE Madame Violaine LOUANT	VICE-PRÉSIDENTES	Madame Véronique DRIESEN Madame Pascale SCHMITZ
MEMBRES	Docteur Luc DECORTE Madame Vinciane DULIERE Monsieur Benoît MALEVE Madame Célinie LEMAN Madame Catherine STALAS	MEMBRES	Madame Milva CECCHETTO Monsieur Patrick DUVIVIER Monsieur François HOETERS Madame Sabine LEJEUNE Monsieur Olivier MARION Madame Marie-Françoise VAN DEN ABEELE
DE LA RÉGION DE BRUXELLES		DU LUXEMBOURG	
PRÉSIDENTE	Madame Carine COPPIN	PRÉSIDENTE	Madame Sylvie LEFEBVRE
VICE-PRÉSIDENTE	Madame An VERBEKE	VICE-PRÉSIDENTES	Madame Christine DUROY Madame Nadine MAQUA
MEMBRES	Monsieur Geoffroy CARLY Madame Tiffany MOERMAN Madame Christine REDANT Monsieur Pierre-Yves QUINET	MEMBRES	Monsieur Jean-Michel GASPART Monsieur Olivier DULON Monsieur Yves GANSEMAN Docteur Anne MAQUINAY
DU HAINAUT		DE NAMUR	
PRÉSIDENTE	Madame Chantal THOMAS	PRÉSIDENTE	Madame Patricia VANSNICK
VICE-PRÉSIDENTES	Madame Chantal BERTOUILLE Madame Brigitte PODEVYN Madame Maryse SEHEQUE	VICE-PRÉSIDENTES	Madame Véronique DUCHESNE Madame Tamara CHIF
MEMBRES	Madame Joëlle BERLANGER Monsieur Franck DELCROIX Madame Delphine DENEUFBOURG Monsieur Michel MAKÀ Madame Mathilde VANDORPE	MEMBRES	Monsieur Luc ABSIL Madame Nathalie OLBRECHTS Monsieur Francesco VIRONE

Si vous souhaitez obtenir des informations chiffrées sur des données à propos de l'accueil des enfants, de la santé, de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille et bien d'autres, vous pouvez consulter « [ONE en chiffres](#) » sur

**ONE.be**



Chaussée de Charleroi 95 - 1060 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 542 12 11 / Fax : +32 (0)2 542 12 51  
info@one.be - ONE.be

Éditeur responsable : Benoît PARMENTIER



Rejoignez-nous sur

ONE.be